Cité libre

VOLUME XX • NUMÉRO 8 • OCTOBRE -NOVEMBRE 1992 • 3,50 $



RÉFÉRENDUM

«Oui», «non», «Zut !»

A.-M. Bourdouxhe, L. Cornellier,
É. Devlin, A. Fournier, J. Grey, P.-C. Nolin,
L.-P. Rochon, S. Shecter, G. Tombs

«Feu le pluralisme»

Jean-Claude Leclerc



GRANDE
SOIRÉE
Cité libre

au Spectrum

LE MERCREDI
9 DÉCEMBRE
À 20 HEURES

Dansez aux accents des
seize musiciens du

Big Band de VIC VOGEL

la coqueluche du
Festival de Jazz de Montréal

Amenez-y beaucoup, beaucoup d'amis.
Ce n'est pas la place qui manque
Prix d'entrée: 22,25$ Toutes taxes comprises.
Achetez vos billets à l'avance aux soupers
Cité libre des 1er octobre et 12 novembre
ou
au Spectrum 318, rue Ste-Catherine ouest.
(514) 861-5851

Émotions

Anne-Marie Bourdouxhe

«Les émotions sont aussi fortes que les idées, plus fortes peut-être. J'ai appris que lorsqu'on étudie intellectuellement un problème, on n'a pas tout le tableau de la situation. Il y a des forces et des intérêts dans la société et il est quelquefois beaucoup plus important de connaître et d'évaluer ces forces que d'avoir raison intellectuellement.»

— Jean Marchand

C'est à croire que Robert Bourassa, Brian Mulroney, Bob Rae, les huit autres premiers ministres provinciaux ainsi qu'Ovide Mercredi ont tous souscrit à cette réflexion que faisait à *The Gazette* l'ancien président de la CSN et ministre libéral, Jean Marchand. Ils ont formulé dans l'entente constitutionnelle de Charlottetown toutes les émotions de leurs compatriotes : l'angoisse, quant à leur survie collective, des Autochtones, des Québécois et des minorités de langue officielle, les craintes des sociaux démocrates de voir s'effriter les programmes sociaux, sans oublier les sentiments de frustration des provinces de l'Ouest qui ont abouti à cette funeste réforme du sénat dont Angéline Fournier poursuit la saga dans ce numéro.

Je me demande ce qu'il adviendra à la loi fédérale sur les langues officielles, une fois que sera reconnue dans la Constitution canadienne la juridiction exclusive (à peu de chose près) des provinces en matière de culture, d'exploitation forestière et minière, de tourisme, de logement, de loisirs, d'affaires municipales et urbaines. Car, dans chacun des articles décrivant comment se fera le transfert de juridiction, il y a une petite phrase qui m'inquiète: «La question du service à fournir au public dans les deux langues officielles devrait aussi être considérée comme un élément possible de ces ententes». Est-ce à cette phrase alambiquée que pensait Gil Rémillard, ce dimanche matin 13 septembre, quand il répétait *ad nauseam* que la loi 101 ne serait pas affectée par l'entente constitutionnelle de Charlottetown? Chaque province — sauf le Nouveau-Brunswick qui, lui, enchâsse son statut de province bilingue dans la Constitution — pourra-t-elle toujours mégoter sur les droits à des services en français et en anglais de leurs minorités de langues officielles?

Celles-ci devront-elles s'astreindre, comme les anglo-Québécois, à une fastidieuse correspondance avec les différents ministères provinciaux pour obtenir sur demande et ce, à titre individuel, documentation et papiers officiels dans leur langue? Les provinces s'inspireront-elles de cette disposition de notre loi 101 ou bien adopteront-elles la loi fédérale sur les langues officielles? Il se pourrait qu'elles adoptent cette dernière solution. Car, sans oublier la Charte des droits qui protège les droits linguistiques des minorités de langue officielle, la clause Canada mentionne «l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays». Les partisans du «non» en tout cas y voient certainement une menace à la loi 101, au Québec, ou le risque de se faire «enfoncer le français dans la gorge», dans le *Rest of Canada.*

Ils fulminent. Cela me rassure, de même que la popularité *a mare usque ad mare* des écoles d'immersion française ou bien d'entendre, comme ce fut le cas cette semaine, le ministre de l'Éducation de l'Ontario, un anglophone de toute évidence, parler d'abondance des élections scolaires et ce, en français. Je suis de ceux qui ont eu la chance de constater que les esprits mesquins ne tiennent pas le haut du pavé au Canada, même si c'est eux qui font la une des journaux, comme ce fut le cas sans doute pour un certain D'Alton McCarthy, il y a plus d'un siècle. Pour en savoir plus sur ce triste sire, lisez l'article de Richard L'Heureux : *Manitoba 1890, ou le début de la fin du rêve canadien au Québec*

Je me rallie donc à Angéline Fournier, Stephen Schecter, George Tombs, Paul-Christian Nolin et Julius Grey qui déclarent dans ces pages pourquoi ils voteront «oui» au référendum et ce, en dépit de leurs réserves respectives à l'égard de l'entente du 28 août. *Cité libre* est une revue fédéraliste, c'est clair, mais elle n'est pas bigote. Je vous invite donc à lire pourquoi Éric Devlin et Louis Cornellier voteront «non» et que Louis-Philippe Rochon est bien tenté d'annuler son bulletin de vote.

Feu le pluralisme?, la conférence de Jean-Claude Leclerc au souper *Cité libre* du 13 août dernier a suscité beaucoup de questions de la part de l'auditoire. La voici. D'Edmonton, George Lang répond aux plaidoiries de Devlin et Schecter en faveur d'un Canada bilingue. Depuis Harare, Heather Hill nous apprend que non seulement Ian Smith y vit-il heureux, il y a des Zimbabweens qui voudraient bien le voir revenir au pouvoir. Si Éric Devlin est loin d'être enthousiaste à l'égard de la nouvelle politique culturelle énoncée par Mme Frulla-Hébert, Paquerette Villeneuve félicite le ministère des Affaires culturelles du Québec d'avoir doté Montréal du seul Musée entièrement consacré à l'art contemporain au Canada. Toujours iconoclaste, Marie Desjardins nous dit pourquoi parmis tous les ouvrages de femmes c'est, entre autres, Elizabeth Barbier et non Marguerite Yourcenar qu'elle emmènerait sur son île déserte. Pour Louis Cornellier, *L'Homme délogé*, recueil des éditoriaux de Nicole Jetté-Soucy directrice de *l'Analyste*, vaut le détour. En cette période référendaire, Danielle Miller a choisi de nous présenter *Upstream «le pays d'en haut»* roman de l'écrivain saskatchewannaise Sharon Butala. Enfin, pour terminer par le commencement, Stephen Schecter nous parle de «l'ombre qui plane sur le Canada ambigu» celle de notre voisin du Sud. Bonne lecture. ✐

À qui appartient *Cité libre*?

Dans sa livraison de février 1951, soit la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tirée à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi».

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme comptant environ une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Lors de l'Assemblée générale de ses membres, tenue le 9 décembre 1991, *Cité libre* a fait peau neuve en décidant de poursuivre ses activités sous le nom d'une compagnie nommée *Cité libre Information*, incorporée le 10 février 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Comme c'était le cas pour l'ancienne coopérative, tous les membres de cette corporation sont les propriétaires de la revue. Réunis en Assemblée générale annuelle, ils élisent un Conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la Revue.

SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 8 • OCTOBRE-NOVEMBRE 1992

3 Émotions .... *Anne-Marie Bourdouxhe*

5 De L'Amérique .... *Stephen Schecter*

8 Sénat triple «R» ou sénat dans les airs? .... *Angéline Fournier*

11 Manitoba, 1890, ou le début de la fin du rêve canadien au Québec .... *Richard L'Heureux.*

14 RÉFÉRENDUM .... *S. Shecter, É. Devlin, G. Tombs, L. Cornellier, L.-P. Rochon, P.-C. Nolin, Julius Grey*

19 Feu le pluralisme? .... *Jean-Claude Leclerc*

22 Sisyphe heureux .... *George Lang*

23 *Ian Smith is alive and well and living in Harare* .... *Heather Hill.*

24 Alerte à la médiocratisation institutionnalisée .... *Éric Devlin*

ARTS ET LETTRES

26 Une autre originalité de Montréal .... *Paquerette Villeneuve*

28 À lire, relire, ne pas lire .... *Marie Desjardins*

31 *L'Homme délogé* vaut le détour .... *Louis Cornellier*

33 Entre l'Histoire et le symbolisme .... *Danielle Miller*

Illustration de la page couverture : «CON-PATRIOTE» par *Robert La Palme*

Cité libre

Cité libre Information

Conseil d'administration

Jean-Pierre Goyer, *président*
Kimon Valaskakis, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Robert Davies, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Angéline Fournier
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Robert Davies, Louis-Philippe Rochon, Gérard Pelletier, Stephen Schecter, George Tombs.
Révision de texte:
Marie Desjardins
Illustration:
Robert La Palme, Guy Poirat, Jacques Goldstyn
Photographie:
Marie Pierre

Production

Infographie: Claude Guérin,
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc.
Photomécanique : Photo Synthèse

ADRESSES

Siège social

Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317 / Télécop.: (514) 846-3427

Rédaction

3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Téléc.: (514) 398-7364

Service d'abonnement

PERIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Téléc: (514) 274-0201

Vente au numéro

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Téléc.: (514) 364-7245

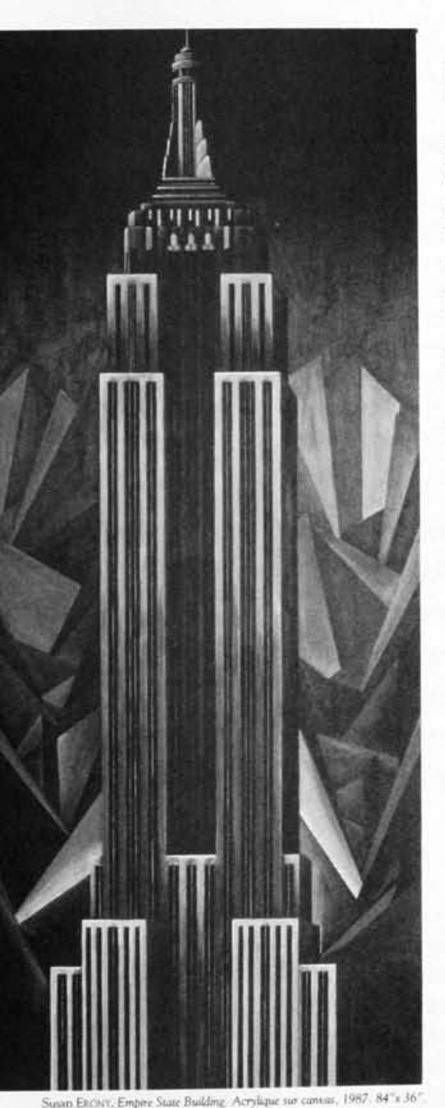
Vente aux libraires

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Téléc.: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144
Envoi de publication: enregistrement no. 10123

De l'Amérique

STEPHEN SCHECTER



Susan ERONY, *Empire State Building*. Acrylique sur canvas, 1987. 84" x 36".

On dit parfois que l'Amérique est l'ombre qui plane sur le Canada ambigu. Que ce pays, officiellement nommé les États-Unis d'Amérique mais qui a réussi à capter à lui seul le nom et l'image de l'Amérique même, aux dépens de ses nouveaux partenaires libre-échangistes, est l'interlocuteur silencieux, discret et omniprésent dans les tourments canadiens eu égard à leur propre identité. Sommes-nous les héritiers de la Nouvelle France? Un fragment rouge et conservateur de la révolution anglaise? Des voisins sympathiques, qui ont réussi à créer une société somme toute assez riche et néanmoins décente, avec une touche européenne qui marque autant son État providence que sa télévision, sa littérature, ses petites indiscrétions de la vie quotidienne? Et, en même temps, un pays timide, une confédération bâtarde; un peuple constamment miné par le sentiment de ne pas avoir l'audace des vrais Américains, sentiments donnant naissance à des critiques internes devenues des hantises : le Canada anglais est une succursale des États-Unis, le Québec est la plus américanisée des provinces, l'une ou l'autre des composantes du Canada représente le seul vrai rempart contre la continentilisation que les élites de tous les partis encouragent.

De quoi s'agit-il, cher lecteur et chère lectrice? De nous? D'eux? De l'imaginaire continental? De la puissance trop proche de ce que Seymour Martin Lipset appelait *the first new nation* et que Michel Freitag nommait la première société postmoderne? Vous avez peut-être regardé la convention républicaine à la télévision, écouté ces discours, inimaginables au Canada, où l'esprit méchant d'un Pat Buchanan se mêlait aux sentiments insipides d'un Ronald Reagan dans la préparation du terrain psychologique de la campagne électorale d'un président redevenu candidat à la présidence. Vous avez été frappés peut-être par le degré d'aveuglement qui caractérisait ces discours. Ce qui semble toujours hanter l'Amérique, en effet, c'est de ne plus l'être, de ne plus être la plus forte, la plus riche, la plus libre, l'élue de Dieu, et de sombrer enfin dans la déréliction qui menace tout puritain. Et on dit que nous, les Canadiens, avons des problèmes d'identité!

Ce qui surprend encore plus est le caractère apolitique de leur politique.

Ce qui surprend encore plus est le caractère apolitique de leur politique. Où, ailleurs que dans ce pays, les valeurs familiales deviennent-elles un sujet de débats politiques, où la famille, telle qu'on l'a connue, est en train de voler en éclats, et nulle part de façon plus évidente qu'au niveau de ses élites, parmi ses vedettes qui ont réussi à transformer Washington en Hollywood? Bien sûr, il est plus facile de limiter les dégâts quand on a quelques millions dans ses poches, que lorsqu'on est pauvre, noir et désespéré dans les banlieues de Los Angeles. Mais il faut être complètement sourd et aveugle, ou sot et cynique, pour croire que la dégradation urbaine, dont *Le bûcher des vanités* n'était que la fable morale, puisse être renversée d'un coup de baguette magique, par un retour en arrière, vers des valeurs et des pratiques qui se sont déjà avérées désuètes et inutiles.

On constate alors que l'Amérique n'est définitivement pas une société politique, mais bien un mode de vie. D'où son attrait immense pour un monde postmoderne dans lequel nous cherchons tous une manière de vivre, une dis-

position, une attitude, un statut dont l'élément essentiel est la représentation de soi. C'est alors que l'immense richesse de ce pays, mesurée par les navettes spatiales et le prix ridicule du poulet au supermarché, se joint aux rêves individuels de se dépasser et de tout dépasser, pour devenir soi-même les phrases des chansons de Barbara Streisand que, malgré tout, on chantonne.

Ce qui semble toujours hanter l'Amérique, en effet, c'est de ne plus l'être, de ne plus être la plus forte, la plus riche, la plus libre, l'élue de Dieu, et de sombrer enfin dans la déréliction qui menace tout puritain. Et on dit que nous, les Canadiens, avons des problèmes d'identité!

C'est fascinant, cher lecteur et chère lectrice, mais l'Amérique fascine. Elle fascine par sa puissance, par l'idée de l'horizon illimité qu'elle évoque, par l'appel à l'accomplissement qui demeure le leitmotiv du monde contemporain, incarnant ainsi, peut-être, un rêve millénaire de l'humanité dont New York est l'emblème; sinon New York Manhattan, sinon Manhattan l'Empire State Building, et sinon l'édifice lui-même, la version peinte par Georgia O'Keefe. Elle fait peur aussi. Parce que le cadre bâti et le tissu social de ses grandes villes se délabre progressivement et que la nation ne semble pas capable de les réparer, ni l'un ni l'autre. Parce que *City of Hope* de John Sayles semble un film vrai et faux, critique mais aveugle, et en fin de compte complètement désespéré et désespérant, parce qu'il n'y a plus, au sein des strates dirigeantes d'une ville industrielle typique, aucun interlocuteur valable, aucune personne qui a gagné sa vie avec un minimum d'honnêteté et qui serait donc en possession des facultés morales qui servent d'habitude de réservoir au renouvellement de la société. Parce que, des séances sur la nomination de Clarence Thomas à la Cour Suprême aux autofélicitations républicaines à Houston, une confusion totale se manifeste entre ce qui est de l'ordre du public et ce qui est de l'ordre du privé. C'est comme si le destin du monde dépendait de ce que les êtres humains font avec leurs fesses. Et elle fait peur, parce qu'on se demande si ce dont on témoigne n'est pas l'avenir de l'espèce, la voie dominante parmi celles qui s'ouvrent à nous, et peut-être parce qu'on ne sait pas trop comment lui en opposer une autre qui ne serait pas simplement le refuge dans ce qui n'est pas l'Amérique. Le Canada, par exemple.

Nous ne sommes pas l'Amérique après tout, mais nous sommes tentés par elle: comme tous ceux qui sont venus du vieux monde jusqu'aux rives du Saint Laurent goûter l'Amérique et nous annoncer, de manière détournée, ensevelie même, que le vieux monde n'existait plus, le nouveau non plus, car celui-ci ne tenait que grâce à l'ancien. Au lieu de ces deux mondes, il se trouve quelque chose d'autre, quelque chose de vraiment nouveau, de transnational, capable d'à la fois compatir sur les différences nationales et de les dépasser, pour que chaque être se conçoive potentiellement, hypothétiquement, comme un être universel. D'où, dans chaque pays du globe, les signes plus ou moins forts de cette conscience. D'où, dans le dernier recoin du monde, l'équivalent de l'esprit de la revue montréalaise *Voir*, un bout de *Graceland*, une compréhension pour l'attrait de *La La La Human Steps*. C'est, je crois, ce que Hegel aurait appelé le déferlement de l'Esprit-Monde.

Cet été, au bord de la Manche, je faisais rebondir des pierres sur l'eau. Un ami m'expliqua alors que ce geste représentait pour Hegel un des premiers moments de la prise de conscience de soi, lorsqu'on se rend compte de l'existence du monde objectif dans lequel et par lequel on se réalise. L'Amérique serait-elle une mer sur laquelle on peut faire ricocher des galets? Dans cet acte on peut déjà apercevoir notre propre plénitude, le moment où l'on s'accomplit, lanceur de galets, galet qui saute, l'eau sur laquelle le galet lancé a ricoché. Dans l'Amérique, on devine tous le moment de notre propre individualité, au-delà de nos passés, de nos enracinements, de nos nostalgies, mêmes celles qui anticipent. Comme un étang devant un garçon muni de pierres, elle nous offre cette possibilité, nous invite à goûter aux plaisirs de l'individu émancipé du vieux carcan contraignant, moralisant, de ce que Marx appelait la contingence du monde féodal.

On constate alors que l'Amérique n'est définitivement pas une société politique, mais bien un mode de vie. D'où son attrait immense pour un monde postmoderne dans lequel nous cherchons tous une manière de vivre, une disposition, une attitude, un statut dont l'élément essentiel est la représentation de soi.

Cette contingence, littéralement et matériellement, attachait les gens aux places qui leur étaient assignées et continuait de le faire, sous une autre forme, pendant toute la période moderne. Pourtant, c'est dans cette même période, comme l'a si bien expliqué le philosophe Charles Taylor dans son livre *Sources of the Self*, que l'individu, en tant qu'idée et en tant que réalité, croissait, où les multiples dimensions de l'intériorité ont gagné droit de cité, au point où, aujourd'hui, malgré toutes les inconvenances et les angoisses que ce développement historique a entraînées, personne n'est prêt à abandonner cette intériorité. D'où l'attrait de l'Amérique, qui se présente forcément comme mode de vie et non pas comme État-nation. Mais comme cet attrait ne s'exerce pas sans contrecoups, on

hésite, on doute, on se demande si le prix à payer n'est pas trop élevé. Et dans ce moment d'hésitation universelle, à ce point tournant que signale l'époque contemporaine, on se réfugie à l'occasion derrière les garde-fous qui sont déjà là, signes et rappels d'une autre manière de vivre, à laquelle on ne reviendra pas, mais source en même temps d'une résistance à ce qui se dessine parce que, vu de trop de côtés, de celui de la convention républicaine, par exemple, ça n'a pas d'allure. C'est là et c'est ainsi qu'on bénit le Canada, le Québec, la France éternelle, Baudelaire qui, protestant contre l'américanisation du monde, déclarait que la «vraie civilisation n'est pas dans le gaz, ni dans la vapeur, ni dans les tables tournantes, elle est dans la diminution des traces du péché originel».

L'Amérique serait-elle une mer sur laquelle on peut faire ricocher des galets?

Mais déjà pour Baudelaire cette affirmation ne suffisait pas, sans parler de nous, cher lecteur et chère lectrice. Parce que nous voulons quand-même. Parce que nous désirons réaliser, accomplir un peu cette universalité que nous avons aperçue, sans renoncer à notre intériorité, à notre identité comme on dit aujourd'hui, à ce qui fait que nous sommes nous-mêmes et pas l'autre, *forever young and forever distinct*. Parce que nous ne voulons pas sacrifier notre peau pour un monde auquel nous ne croyons plus, Pat Buchanan nonobstant. En même temps nous ne pouvons pas nous passer du monde, de quelque chose au-delà de nous, qui nous civilise, nous rend humains. Et comme le monde révolu ne suffit pas, et que le monde actuel laisse peu d'espoir, nous nous trouvons entre l'enclume et le marteau, en ce lieu où l'individualité elle-même est menacée. Cette grande conquête de la modernité risque de s'éclipser non seulement devant la réaction mais aussi, et à long terme surtout, devant sa traduction dans les termes purs de la volonté de puissance.

Ici je ne me réfère pas tant à l'individu qu'au monde. Comme l'écrivit Faulkner, ce n'est pas tant ses concupiscences et ses folies qui menacent l'humanité car, «elles ne lui font de mal que dans des circonstances isolées et individuelles». Le problème est plutôt «comment tenir tête à sa propre masse aveuglante et pesante». Que pouvons-nous faire pour que la construction d'un monde braqué sur l'accomplissement et l'organisation technique ne devienne pas la raison d'être de la vie et celle de tous les individus qui la composent? Que faire pour que chaque être ne définisse pas sa vie par rapport à sa capacité de maîtriser l'ensemble de ses environnements extérieurs et intérieurs, économiques et psychologiques, parce que la société elle-même en est incapable, bien qu'elle se définisse par le fait qu'elle offre aux individus ce choix en grande partie illusoire, préparant ainsi le terrain où nous nous faisons beaucoup de mal? Comment comprendre autrement le sens, j'entends le sens social , des événements survenus à l'Université Concordia, non pas le premier ni assurément le dernier de ce type de violence insensée et gratuite? Qu'inventer pour qu'on s'occupe socialement de notre propre masse aveuglante et pesante, afin de laisser les individus libres de découvrir la vie, de reconnaître enfin leur dette envers ce monde qui les surplombe et qui leur réserve toujours des surprises, non pas en termes de rétributions pour des péchés auxquels leur propre nature les porte, mais en termes d'éblouissements terrifiants devant le fait que la vie c'est aussi cela, ce cela insolite, inattendu, de rien et de surcroît, qui a fait qu'Ève a tendu la pomme et qu'Adam l'a croquée?

En Amérique, si on en croit les discours, on préfère remettre ce travail entre les mains de Dieu. Ailleurs, au Canada par exemple, on croit encore, un petit peu, à la politique. Est-ce possible qu'ici, plutôt qu'au sud du quarante-neuvième parallèle, l'Amérique trouvera enfin une réponse à sa propre promesse?

Sénat triple «R» ou sénat dans les airs ?

Regard critique sur les propositions de réforme du sénat

Angéline Fournier

Avec en main les grandes lignes d'un accord constitutionnel autour duquel le consensus ne s'est pas fait sans douleur, la perspective d'un référendum national fin octobre, et la conscience très nette que d'un accord fragile dépend l'avenir du pays, il peut paraître présomptueux, voire dangereux, de vouloir jeter un coup d'oeil critique sur l'avenir de nos institutions tel qu'on nous les propose.

Notre première réaction ne serait-elle pas de dire : oui ! oui ! oui !, nous sommes d'accord, fermons les livres et passons à autre chose, aux vraies questions : la pauvreté, le système d'assistance sociale, l'éducation. Mais ce désir fondamental d'en arriver à une entente, et de voir le pays redémarrer doit-il nous retenir de jeter un coup d'oeil objectif sur les propositions constitutionnelles ?

Une étude rapide du projet nous porte à croire qu'il n'y a ni grand gagnant, ni grand perdant, tout au plus une amélioration du statu quo avec la reconnaissance d'une place spéciale aux autochtones et aux minorités de langues officielles. Mais que doit-on attendre d'une entente conclue à l'unanimité par des Premiers Ministres qui doivent rendre des comptes à leurs électeurs ? C'est sans doute le prix à payer pour la démocratie : les choses évoluent lentement faute de changer radicalement, et les ententes sont suffisamment larges pour englober diverses opinions. Quant au Québec, il semble avoir plutôt renforcé sa position au sein de la fédération canadienne, en officialisant ce qui était reconnu implicitement depuis plus de vingt ans, que, oui, sans l'ombre d'un doute, il est une «société distincte» au sein du Canada. C'est, à notre avis, le point fondamental de cette entente et certainement un pas en avant pour le Canada. Robert Bourassa a manoeuvré pour le mieux dans des conditions difficiles, soumis à des pressions qui venaient bien plus de l'intérieur du Québec que du reste du Canada. Mais peut-on en conclure que les gains ne sont que psychologiques, qu'ils ne justifient pas l'état d'urgence dans lequel nous vivons depuis trois ans, et que le processus de négociation dangereusement improvisé, nous fait frôler le désastre et rallume les passions séparatistes au Québec ? Je laisse au lecteur le soin de tirer ses propres conclusions.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui c'est l'être fade, hybride et sans colonne vertébrale, que deviendrait le sénat réformé. L'enjeu a certes été de taille : d'un accord sur le sénat dépendait un accord sur le reste. Mais on peut se demander si nous n'avons pas perdu le fil directeur de nos idées et nos points de repère fondamentaux sur ce que devrait être un sénat.

Il faut donc revenir en arrière et s'interroger sur son rôle. Lorsqu'il a été créé en 1867, le sénat avait pour but essentiel de représenter les régions (et non pas les provinces). Avec quelques changements au fil des ans, l'on a donc maintenant 24 sénateurs par région : l'Est, l'Ouest, le Québec et l'Ontario, ainsi que 6 sénateurs pour Terre-Neuve et un par Territoire. Si le sénat n'est pas représentatif, c'est parce qu'il est nommé, plutôt qu'élu. Car qu'est-ce qu'un sénat ? C'est par essence une «chambre» de la pondération, un contrepoids à la Chambre basse d'un Parlement, dans le système de prise de décision législative. Tandis que dans la Chambre basse le nombre des députés est proportionnel au nombre d'habitants, et élu au suffrage universel direct, le sénat, lui, est généralement élu au suffrage indirect pour représenter des intérêts régionaux. Par un système qui varie selon les pays, il permet à un projet de loi de reprendre souffle et, une fois approuvé en lecture finale, de mieux représenter la volonté de la population. C'est un fusible démocratique. Le sénateur Maurice Riel, dans un mémoire fort intéressant présenté au sénat[1], mettait l'accent sur les devoirs du sénat dont la règle devrait

> *Comment peut-on imaginer que 6 sénateurs par province et 2 par territoire, soit 62 sénateurs pour plus de vingt-cinq millions d'habitants, puissent avoir un poids et une représentativité quelle qu'elle soit ?*

être les «trois R» : revue, révision, réflexion. «Le sénat, disait-il, doit être la conscience du Parlement sinon même du pays. Pour cela il faut une autorité morale». Contrepoids et représentativité sont donc les maîtres mots d'un sénat efficace.

Si l'on faisait l'anatomie des propositions constitutionnelles sur le sénat, force nous est de constater qu'il y a du bon et du mauvais. Au positif, on peut mentionner l'idée d'avoir voulu abolir le système archaïque d'un sénat nommé et non représentatif. Le sénat élu est une bonne chose. À cela s'ajoute le fait qu'il est fondamental, dans un système de contrepoids, que le sénat ne bloque pas les institutions. Or, dans le modèle proposé, l'institution d'une séance conjointe entre le sénat et la Chambre, visant à provoquer un nouveau vote sur une loi refusée par une majorité de sénateurs, permet au système de fonctionner.

Ceci mis à part, le sénat qu'on nous propose est une coquille quasiment vide de substance, car on ne lui donne pas les moyens d'accomplir son mandat. Ainsi cette Chambre pâle, sans poids et sans pouvoir, s'annonce être le contraire de ce qu'elle devrait être : un pivot représentatif et démocratique. En effet, sa représentativité sera proche de nulle et son pouvoir d'action inexistant.

Cohabiteront sous le même toit des sénateurs responsables devant une législature provinciale, et qui seront donc tentés de voter en bloc, et des sénateurs responsables devant les citoyens électeurs, qui voteront selon leur conscience.

Pour mettre un peu de perspective à nos propos, prenons l'exemple du sénat français, qui combine à la fois efficacité et représentativité. Ce dernier est élu au suffrage indirect (art. 24 de la Constitution de 1958), par un «collège électoral» composé de représentants locaux choisis par les conseils municipaux et les conseils régionaux. Le nombre de délégués est inégal selon les «circonscriptions électorales», et proportionnel à la population. Le sénat français est élu pour neuf ans renouvelables par tiers tous les trois ans. Alain Poher, président du sénat,[2] précise que ce système assure «une certaine continuité dans l'expression des variations de la volonté nationale... Ce mécanisme permet que les évolutions de l'opinion trouvent une expression à la fois prompte et sans à-coups au sein de la Haute Assemblée, assurant ainsi un contrepoids aux effets de «raz-de-marée» qui peuvent affecter les autres élections».

Les lois doivent être votées par les deux Chambres et, en cas de désaccord, une «navette» s'établit, jusqu'à ce qu'amendé, le projet de loi obtienne les deux majorités. Mais, et en cela on se rapproche du nouveau système proposé, le gouvernement peut provoquer la réunion d'une «commission mixte paritaire». La ressemblance s'arrête là, puisque la commission, chargée d'établir un compromis, est composée de sept députés et de sept sénateurs. Si celui-ci fait défaut, le gouvernement peut provoquer un vote à l'Assemblée Nationale. Ce système, tout en donnant au sénat un pouvoir réel, empêche ce dernier de bloquer le fonctionnement des institutions, comme cela est bien souvent le cas aux États-Unis. Contrepoids efficace et représentativité régionale, voici les maîtres mots d'un sénat utile.

Pour ce faire, il faut tout d'abord que le sénat ait un mandat suffisamment représentatif, ce qui est loin d'être le cas dans le nouveau projet. Si l'on avait gardé le concept initial du sénat, on aurait eu une égalité par région. Avec un mode d'élection adéquat, nos sénateurs auraient pu valablement défendre les intérêts régionaux. On nous propose donc de troquer nos 104 sénateurs pour 62, 6 par province et 2 par territoire, alors que parallèlement la population du Canada, dans son ensemble, a augmenté depuis 125 ans ! Les compromis, pour que vive une Confédération, il en faut, mais pas au prix de rendre le sénat impuissant ! Il va faire plutôt froid non, dans cette belle grande pièce du sénat à Ottawa. Comment peut-on imaginer que 6 sénateurs par province et 2 par territoire, soit 62 sénateurs pour plus de vingt-cinq millions d'habitants, puissent avoir un poids et une représentativité quelle qu'elle soit ? Comment peut-on imaginer que, dans une séance conjointe des deux Chambres du Parlement, pour un projet de loi ordinaire n'ayant pas obtenu la majorité au sénat, les 62 sénateurs puissent espérer influencer quoi que ce soit auprès des 337 députés ?

Vous me direz ensuite que l'on compense le faible nombre de sénateurs, dans les provinces peuplées, par un plus grand nombre de députés.

Vous me direz sans doute que le sénat possèdera un droit de veto (50 % plus un) sur tout projet de loi concernant les richesses naturelles, et d'un droit de veto suspensif sur les projets de loi concernant les dépenses et recettes fédérales, et que les projets de loi touchant la langue et la culture sont soumis à la double majorité du sénat et des sénateurs francophones ! C'est vrai. Mais d'une part, si le but ultime de la réforme du sénat est de permettre aux provinces de l'Ouest d'exercer un contrôle sur les lois concernant les richesses naturelles, et au Québec d'exercer un contrôle sur les lois concernant la culture et la langue, il serait peut-être plus simple d'annoncer la couleur, que d'organiser un système défiant l'imagination, visant à créer une Chambre haute sans pouvoir. D'autre part, il n'est pas sûr que les cinq sénateurs francophones du Québec (l'un des six sera probablement anglo-québécois), puissent obtenir des autres sénateurs francophones le soutien nécessaire pour éventuellement défaire une loi dans le système de double majorité. Et enfin, au risque de me répéter, mais

on ne le dira jamais assez, comment seront déterminés ces «sénateurs francophones».[3]

Vous me direz ensuite que l'on compense le faible nombre de sénateurs, dans les provinces peuplées, par un plus grand nombre de députés. En valeur absolue, chaque province va se retrouver en fin de compte avec le même nombre de représentants élus à Ottawa qu'auparavant, avec un minimum de 25 % de députés garantis pour le Québec. C'est vrai, c'est un acquis pour un Québec, dont

Les propositions sur un sénat réformé prennent des bribes du système américain et des bribes du système britannique. Sans doute aurions-nous grandement gagné à nous inspirer du système français, comme le proposait le sénateur Riel... Ceci aurait permis au sénat d'allier légitimité, représentativité locale, et efficacité

le taux de natalité est en baisse. Mais alors qu'adviendra-t-il du principe de représentation proportionnelle au nombre d'habitant ? Pourquoi, en outre, avoir gardé le sénat si, en fin de compte, tout est organisé pour que son pouvoir soit nul ?

Pire encore quand on jette un coup d'oeil sur leur mode d'élection, on assiste à une aberration comme seul les compromis à la sauvette peuvent en produire. Bien que nous n'ayons pas tous les détails du mode d'élection, on sait déjà que, pour les sénateurs de l'extérieur du Québec, on parle d'élections au suffrage universel direct ! C'est ce qui s'appelle jouer dans les plates-bandes des députés, puisqu'ils desserviront la même clientèle dans des frontières légèrement agrandies, avec le même électorat. Au Québec, les sénateurs seront nommés par l'Assemblée nationale. C'est un avantage pour le gouvernement québécois qui, par ce biais, aura une extension de son Assemblée à Ottawa, mais est-ce un avantage pour les citoyens eux-mêmes qui y perdront certainement en représentativité? On remplace le système actuel tant décrié (et à juste titre) de nomination par le Gouverneur général, par un système de patronage déguisé. Cohabiteront sous le même toit des sénateurs responsables devant une législature provinciale, et qui seront donc tentés de voter en bloc, et des sénateurs responsables devant les citoyens électeurs, qui voteront selon leur conscience.

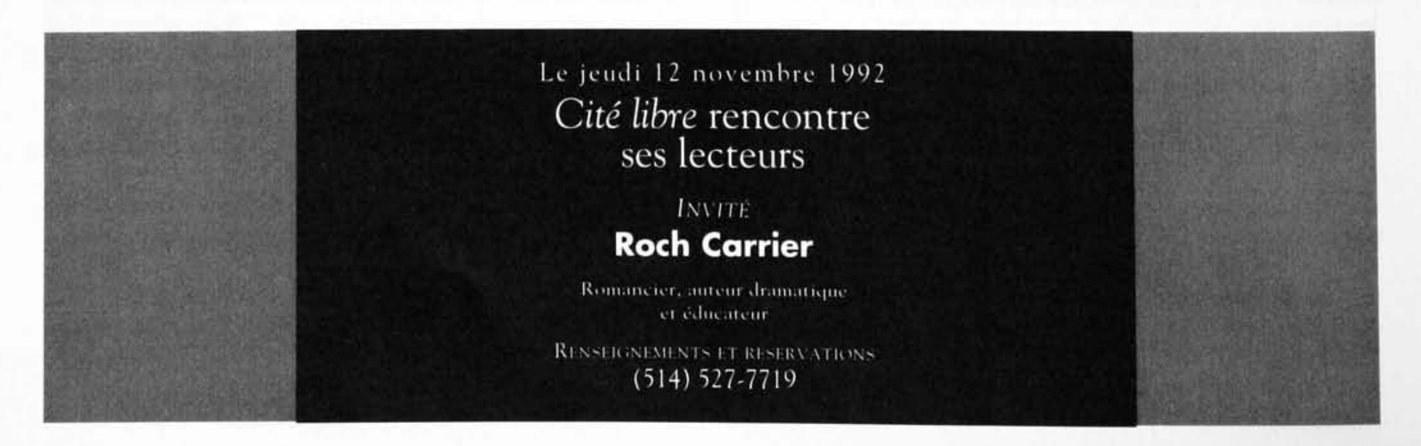
Je suis de ceux qui croient qu'un sénat élu et efficace est fondamental. Et même si l'égalité par province est plus discutable (car elle devrait être au moins remplacée par une égalité par région), il est acceptable qu'elle ait pu faire l'objet d'un compromis. Mais il est inconcevable que ce compromis fasse en fin de compte du sénat une institution postiche et inutile, affaiblie et incapable de remplir son rôle de contrepoids et de représentativité, contrairement à tous les principes régissant l'institution démocratique qu'est le Parlement.

Les propositions sur un sénat réformé prennent des bribes du système américain et des bribes du système britannique. Sans doute aurions-nous grandement gagné à nous inspirer du système français, comme le proposait le sénateur Riel[4] qui, de plus, a toujours été un ardent défenseur d'un sénat élu par région. Ceci aurait permis au sénat d'allier légitimité, représentativité locale, et efficacité.

Mais je voterai quand même «oui» à un référendum qui me demanderait si je suis pour ou contre l'entente. Je le ferai plus par amour du Canada, par conviction que le Québec s'est développé, continuera de s'épanouir et d'imprimer sa place au sein de la Confédération, par certitude que le Québec est indispensable au reste du Canada et vice-versa, que comme acquiescement au contenu des propositions. Et je continuerai à chérir le secret espoir qu'un jour nous prendrons le temps de nous doter d'un sénat fort, efficace, souple et diversifié, à qui sera donné les moyens nécessaires d'apporter sa contribution à l'édification de notre société.

NOTES

1. Débats du sénat, 22 juillet 1992, Comité mixte spécial sur le renouvellement du sénat.
2. *Pour mieux comprendre le sénat*, de Alain Phoer, Documentation française.
3. *Sénateurs à vos plumes*, Angéline Fournier, *Cité Libre*, mai et juin 1992.
4. À l'heure où nous imprimons nous n'avons pas le texte définitif des propositions.



Manitoba, 1890, ou le début de la fin du rêve canadien au Québec.

RICHARD L'HEUREUX

«La Confédération est la seconde étape sur la route de l'anglification tracée par Lord Durham....Il nous faut revenir entièrement et sans détour à la politique de M. Papineau... Protester de toutes nos forces contre le nouvel ordre des choses qui nous est imposé et user de l'influence qui nous reste pour demander et obtenir un gouvernement libre et séparé»

— WILFRID LAURIER, 1867

«La force des choses est telle qu'en Amérique la langue anglaise sera toujours la langue du million; notre ambition à nous devrait être que la langue française, ici comme dans le reste du monde, fût la langue de prédilection, de la bonne compagnie, de la société polie.»

— WILFRID LAURIER, 1884

«Il n'y a ici ni vainqueurs, ni vaincus...Nous avons maintenant une Constitution sous l'égide de laquelle tous les sujets britanniques sont, à l'heure actuelle, dans une condition d'absolue égalité, jouissant de droits égaux dans tout domaine: langue, religion, propriété, droits personnels.»

— JOHN A. MACDONALD, 1890

Un article paru dans le *Cité libre* de juillet-août évoquait comment avec la Confédération, ceux qui depuis 1660 se désignaient comme "Canadiens" en étaient venus graduellement à prendre leurs distances par rapport à cette identité. Nous rappellons ici un événement dont l'historien Mason Wade a déclaré qu'il devait inscrire dans la conscience des Canadiens (français) la conviction que le Québec était le seul territoire où ils pouvaient aspirer à un traitement équitable.

En 1890, le Gouvernement du Manitoba, dirigé par le libéral Greenway, adoptait une loi qui faisait de l'anglais la (seule) langue officielle de cette province puis une autre qui établissait un système scolaire unique, supprimant ainsi le réseau des écoles catholiques (et françaises) des franco-Manitobains. Ces législations violaient l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et l'Acte du Manitoba de 1870 qui définissait les règles de l'accession du Manitoba au rang de province canadienne.[1]

À cette époque, les querelles religieuses et linguistiques se font particulièrement virulentes, alimentées par les passions qu'ont soulevées la rébellion du Nord-Ouest, l'exécution de Louis Riel et, quelques années plus tard, la question des biens des Jésuites.... En 1889, le premier ministre du Québec, Honoré Mercier, règle d'une façon inusitée ce vieux litige qui date de la conquête. Comme le gouvernement britannique de l'époque s'était approprié les biens des Jésuites, ceux-ci, à leur retour au pays, avaient demandé réparation. Toutefois, d'autres institutions religieuses affirment avoir droit à une partie des compensations demandées. Le problème est délicat et Mercier choisit d'avoir recours à l'arbitrage du Pape Léon XIII pour répartir les fonds votés entre les différentes parties. Cette solution est bien acceptée au Québec mais il en est tout autrement dans le reste du Canada....

Le recours à l'arbitrage papal, même sur un point relativement mineur, soulèvera une vive réaction chez les anglo-protestants de l'Ontario. Aux Communes, le député conservateur O'Brien présente une motion qui amènerait le gouvernement fédéral à désavouer la loi de Mercier. La motion sera battue mais entretemps, la *Equal Rights Association*, dirigée par le député conservateur D'Alton McCarthy lancera une virulente campagne anti-française et anti-catholique qui embrasera l'Ontario et l'Ouest. Une déclaration de McCarthy donne le ton de cette campagne:

«Nous sommes ici en pays britannique et plus nous nous hâterons d'angliciser les Canadiens français, de leur enseigner à parler l'anglais, moins nous aurons d'ennuis à surmonter dans l'avenir (avec) cette nationalité bâtarde. C'est maintenant que le scrutin doit apporter une solution à ce grave problème; s'il n'apporte pas le remède en cette génération,la génération suivante devra avoir recours à la baïonnette»[2]

Un premier résultat concret de cette campagne sera la soumission en Chambre par D'Alton McCarthy d'une mesure abolissant les droits du français dans les Territoires

du Nord-Ouest (incluant à l'époque ce qui allait devenir en 1905 la Saskatchewan et l'Alberta), administrés par le gouvernement fédéral. Une loi votée en 1875 par le Parlement protège la dualité linguistique dans les territoires. Devant la pression de la *Equal Rights Association*, le gouvernement conservateur appuiera une version amendée de la proposition McCarthy, laissant à l'Assemblée des Territoires la décision de choisir la langue de ses débats et de ses publications. Le chef de l'opposition libérale, Wilfrid Laurier, dont le parti avait pourtant voté en faveur de la loi de 1875, se rangera du côté du gouvernement. Les autres droits linguistiques, dont l'usage du français devant les tribunaux, seront maintenus. Il est clair que l'Assemblée des Territoires, majoritairement anglaise, a maintenant le champ libre pour retirer au français son statut de langue officielle.

Le moins qu'on puisse dire c'est que Laurier ne s'est guère battu pour le maintien des droits linguistiques. Il perçoit le mouvement orangiste comme une menace non seulement pour les Canadiens français de l'Ontario et de l'Ouest mais pour ceux du Québec même, et il ne voit pas dans la Constitution un rampart suffisamment solide contre l'intolérance anti-catholique et anti-française. Sa perception des réalités de l'époque l'amène à privilégier l'autonomie provinciale en matière de droits linguistiques et scolaires:

«Nous devons nous attendre à ce que, un jour ou l'autre, ce mouvement commencé ici se continue dans notre province. Qu'on n'oublie pas que si nous sommes prêts à appuyer le principe de l'autonomie locale dans les Territoires du Nord-Ouest, nous l'appuierons avec dix fois, cent fois plus d'énergie au cas d'une attaque dirigée contre notre province(...). Dans un temps donné, nous trouverons un château fort dans la position que nous allons prendre».[3]

L'attitude de Laurier équivalait à donner en pâture à l'intégrisme orangiste les droits des minorités canadiennes-françaises soi-disant pour mieux préserver la spécificité du Québec. Stratégie procédant d'une vision qui banalisait la Constitution et les droits qu'elle conférait. L'appétit du pouvoir et le besoin de maintenir l'unité de son parti ont dû largement influencer son choix.

L'abandon du français comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest allait s'avérer une sorte d'exercice pour les grandes manoeuvres qui se préparaient au Manitoba.

L'Acte de 1870 qui créait la province du Manitoba, garantissait les droits des écoles séparées. De même, il appliquait à la nouvelle province, les mêmes règles en matière de bilinguisme que celles s'appliquant au Québec: droit d'utiliser le français ou l'anglais en Chambre; rédaction des archives dans les deux langues : procès-verbaux et journaux des Chambres; publication des lois dans les deux langues; usage du français ou de l'anglais devant les tribunaux. À l'époque, la population du Manitoba était majoritairement francophone.

L'afflux massif de colons en provenance de l'Ontario allait toutefois modifier rapidement l'équilibre politique, de sorte que l'élément français ne formait plus que 10 % de la population en 1890. C'est à ce moment que le gouvernement du Manitoba abolit l'usage du français comme langue officielle ainsi que les écoles séparées (catholiques et françaises), imposant un système d'écoles soi-disant neutres et anglaises à l'ensemble de la population. La communauté franco-manitobaine protestera contre ces deux lois mais au Québec, c'est l'abolition du réseau des écoles catholiques qui suscitera le plus d'opposition. Le gouvernement conservateur de John A. MacDonald refusera de désavouer la loi abolissant les écoles séparées par crainte des réactions de la majorité. Le recours aux tribunaux ne donnera pas plus de résultats: en 1892, le Conseil privé se limitera à réaffirmer les droits des gouvernements provinciaux à légiférer en matière d'éducation. Restait la possibilité pour le gouvernement fédéral d'adopter une loi pouvant remédier à la situation. Ce pouvoir fédéral, inscrit dans la constitution, sera confirmé par le Conseil privé en 1895.

Le moins qu'on puisse dire c'est que Laurier ne s'est guère battu pour le maintien des droits linguistiques.

En mars de cette même année, un arrêté-en-conseil demande au gouvernement du Manitoba de rétablir les droits de la minorité catholique à ses écoles séparées, ce que celui-ci refusera de faire. En février 1896, le gouvernement conservateur, maintenant dirigé par Charles Tupper, dépose un projet de loi visant à rétablir les écoles séparées du Manitoba, invoquant la nécessité de respecter la Constitution. L'opposition libérale, toujours dirigée par Laurier, proposera un moratoire de six mois en prétextant le besoin d'analyser la question, sachant bien que l'expiration de son mandat obligerait le gouvernement à des élections avant la fin du moratoire proposé.

La position de Laurier est volontairement ambiguë. Comme il l'a fait dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, il privilégie une approche qui protège l'autonomie provinciale même s'il faut pour cela marcher sur des droits clairement inscrits dans la Constitution. Ambitieux et pragmatique, il ne voudrait pas laisser s'échapper le pouvoir en adoptant des positions de principe trop nettes. Entièrement voué à la construction d'un pays uni d'un océan à l'autre, il ne va pas sacrifier son but pour assurer le respect des droits linguistiques et scolaires. Tout en admettant que le français ait un statut de langue officielle aux communes, il voit l'anglais comme une langue mieux adaptée aux institutions canadiennes que le français. C'est aussi la langue du plus grand nombre. Même s'il reste attaché à ses origines, il voit le français comme une langue de culture, «des conversations polies, de la bonne société». Quant au catholicisme, sur ce plan, Laurier reste fidèle aux principes libéraux de sa jeunesse et garde ses distances vis-à-vis la puissante hiérarchie catholique qui domine le paysage politique du Québec. Pour ces raisons,

il ne se sent pas aussi personnellement engagé dans les querelles scolaires que ses compatriotes canadiens-français et voit son rôle comme celui d'un arbitre devant désamorcer une crise causée par la confrontation de visions extrêmes. Il se fera l'avocat d'une solution négociée avec le gouvernement du Manitoba. Seul le chef conservateur Charles Tupper aura conscience de l'obligation de respecter la Constitution mais son parti n'aura pas la cohésion nécessaire pour faire adopter les mesures qui s'imposent.

Aux élections de 1896, le parti libéral est porté au pouvoir. Le Québec s'est rallié massivement à Laurier, malgré le refus du chef libéral de se battre pour faire respecter la constitution au Manitoba et malgré l'opposition du clergé. Pour les électeurs canadiens-français, la possibilité d'élire l'un des leurs au poste de premier ministre pèse plus lourd dans la balance que la défense des droits linguistiques et scolaires des Franco-Manitobains.

En 1896, le nouveau gouvernement libéral fera adopter l'accord Laurier-Greenway, qui prévoit que toute école de plus de 40 élèves (25 en zone rurale) aurait droit à un enseignant catholique. L'enseignement religieux sera confiné aux dernières trente minutes de la journée d'école. À l'intérieur d'une même école, tout groupe de plus de 10 élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais aura droit à un enseignement «bilingue», droit accordé à tous les groupes linguistiques. Bien sûr, dans les faits, le système soi-disant bilingue sera d'abord et avant tout un système anglais, où l'enseignement du français sera limité à moins d'une heure par jour. De plus, les communautés catholiques et francophones perdent le contrôle de leurs écoles, ce qui brime les possibilités de développement de la communauté franco-manitobaine. Gabrielle Roy a d'ailleurs très bien rendu, dans sa biographie *La détresse et l'enchantement*, l'atmosphère de clandestinité dans laquelle se donnait cet enseignement bilingue.

La violation des droits constitutionnels des minorités, sanctionnée par le gouvernement du Canada, nourrira pendant des années les sentiments de méfiance et de suspicion envers un gouvernement central soumis à l'intolérance de la majorité. L'histoire allait se répéter avec les droits scolaires des minorités en Alberta, en Ontario ainsi qu'en Saskatchewan, dernière province à abolir l'enseignement en français.

Cet accord Laurier-Greenway devait s'avérer lourd de conséquences pour l'avenir de la nouvelle fédération. Il signifiait clairement que toute province (anglaise, à tout le moins) pouvait violer impunément les droits scolaires et linguistiques inscrits dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique . En ce sens, il confirmait les appréhensions qu'avaient exprimées à l'époque un grand nombre de Canadiens (y compris le jeune Wilfrid Laurier), qui se méfiaient de cette nouvelle majorité politique qu'allait créer la Confédération. Ces droits avaient été une condition de l'adhésion du Bas-Canada au projet de confédération, une sorte de rempart contre l'intolérance de la majorité. En l'occurrence, le refus par le Manitoba de respecter ces droits constituait un bris de contrat.

L'accord Laurier-Greenway, c'est l'affirmation de la prééminence de l'autonomie provinciale au détriment de la dualité canadienne. Il s'ensuivait que, dans ce Canada élargi créé par la Confédération, les droits linguistiques seraient interprétés de façon différente, selon qu'ils s'appliquent aux minorités françaises et catholiques ou aux minorités anglaises et protestantes. Pour les Canadiens français, cela signifiait que seul leur poids politique pourrait dorénavant leur garantir le respect de leurs droits. Par conséquent, le renforcement du pouvoir du gouvernement du Québec, le seul gouvernement qu'ils pouvaient contrôler, devait logiquement devenir leur principal moyen de développement. Cette tendance n'a cessé de s'affirmer au cours du 20e siècle, au point de constituer, à partir des années soixante, une grave menace d'éclatement pour le système fédéral mis en place en 1867.

Près d'un siècle plus tard, en 1976, le Franco-Manitobain Georges Forest après avoir reçu une contravention rédigée en anglais seulement, défendra devant les tribunaux de sa province les droits au français que lui conférait l'Accord du Manitoba de 1870. Une longue saga judiciaire s'ensuivra, qui le mènera jusqu'en Cour Suprême. En 1979, il réussira finalement, par son courage et sa détermination, à obtenir un jugement de la Cour Suprême annulant cette loi manitobaine de 1890 qui avait retiré au français son statut de langue officielle. Un renversement de situation, qui va à l'encontre du principe du respect de l'autonomie provinciale tel que suivi par Laurier et qui réaffirme l'inaliénabilité des droits inscrits dans la Constitution de 1867.

Depuis, la Charte des droits et libertés adoptée en 1982 a apporté des changements importants par rapport aux règles instituées par la loi constitutionnelle de 1867. D'une part, les droits linguistiques ne sont plus étroitement liés aux droits confessionnels, ce qui enlève une bonne part de l'acrimonie qui caractérisait les débats d'il y a cent ans. Surtout que la Charte des droits et libertés met les droits des minorités à l'abri du bon vouloir des majorités politiques, ce qui était le talon d'Achille de la loi constitutionnelle de 1867. Ces changements viennent-ils trop tard? Ne servent-ils qu'à prolonger un inexorable déclin des minorités françaises de l'Ouest ou bien contribueront-ils à une nouvelle entente? Cela reste à voir....[4]

NOTES

1. Il faut retenir toutefois que déjà les provinces de Nouvelle-Écosse, de l'Ile-du-Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick avaient sévèrement restreint les droits scolaires des minorités acadiennes sans que le gouvernement intervienne.
2. Bélanger, Réal. *Wilfrid Laurier — Quand la politique devient passion*. Les Presses de l'Université Laval / Les entreprises Radio-Canada, 1986.
3. op.cit.
4. Sources: Bélanger, Réal. *Wilfrid Laurier — Quand la politique devient passion*. Les Presses de l'Université Laval / Les entreprises Radio-Canada, 1986.

— Bruchési, Jean. *Histoire du Canada*, éd. Beauchemin, 1959.

— Schull, Joseph. *Laurier - The First Canadian*. MacMillan of Canada. 1965.

— Wade Mason, *The French-Canadians 1760 –1967*. Tomes I et II. Laurentian Library.

Oui !

Alors, cher lecteur et chère lectrice, il faut se prononcer sur l'accord constitutionnel. Eh bien, la réponse, me semble-t-il, est simple. «Oui». Pas «oui mais», mais, «oui». Humble et modeste assentiment à un accord plein de défauts, mais somme toute assez raisonnable, typiquement canadien et typiquement postmoderne. Et là, cher lecteur et chère lectrice, que peut-on dire de plus? Que peut demander le peuple?

Bien sûr, il ne manquera pas de gens prêts à sauter sur les divers alinéas qui ne leur plaisent pas. On a déjà vu dans les journaux les placards publicitaires de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dénonçant l'accord comme un recul pour le Québec en matière de langue et ce, nonobstant l'affirmation du caractère distinct du Québec dans la Constitution qui est défini, entre autres, par une majorité parlant français. Faut-il être dyslexique, ou simplement méchant pour lire de travers de même? Et que dire de mon député du Bloc québécois m'affirmant, dans son bulletin parlementaire, que nous devrons nous donner la souveraineté afin de mettre de l'ordre, entre autres, dans la formation professionnelle? Elle est bonne, celle-là. Confondrait-il le débat constitutionnel avec le festival *Juste pour rire* ?

Il est certain, cher lecteur et chère lectrice, que cet accord n'est pas parfait, qu'il comprend même des éléments à nous faire hérisser les poils. Prenons, par exemple, la clause du début affirmant que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort reflète la diversité culturelle et raciale. Affirmation fausse et stupide dans les termes mêmes. Affirmation choquante et scandaleuse lorsqu'on pense que le mot race n'a pas de sens autre que le terme désignant l'espèce humaine. Il est maintenant démontré, hors de tout doute, que le terme de race, entendu comme un mot désignant des espèces différentes au sein du genre humain, ne repose sur aucun fondement



scientifique. Qu'il y ait du racisme, c'est évident. Or le racisme consiste justement à s'acharner à faire ce type de distinction entre groupes humains pour en déduire des politiques sociales. Il me semble qu'au vingtième siècle nous avons été en mesure de constater les catastrophes suscitées par cette façon de penser. Au point que nous ne voulons plus utiliser le mot race et certainement pas l'enchâsser dans la Constitution canadienne. Évidemment, l'intention de cette clause est justement d'empêcher la discrimination de type raciste dans notre société. Inconsciemment cependant, on emploie un vocabulaire qui donne un statut légal à une catégorie bidon, fumiste et néfaste. On pourrait en dire autant du mot «ethnique», qui assumera dans cinquante ans le même statut douteux que le mot «race» aujourd'hui.

Vous me direz, peut-être, que l'emploi de tels termes est légalement justifié parce qu'ils réfèrent au sens courant de ces mots dans la vie quotidienne. Vous me répondrez également que cette clause est le reflet d'un compromis à la vision Filmon-Carstairs d'un Canada multiculturel à la manitobaine, et que cet accord s'est bâti à partir de plusieurs offres d'achats et de ventes laborieusement négociées, comme on fait les choses de nos jours. Je vous donnerai raison tout en demeurant horrifié et attristé de constater que nos dirigeants aient été inconscients au point de ne pas se donner la peine de trouver une autre manière de traduire ces soucis dans un langage politique convenable. (Eux qui ont fait bien attention de désigner les hommes et les femmes par les termes suivants dans la clause Canada : «Canadians are committed to the equality of female and male persons » — «L'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes»...) L'eussent-ils fait, ils auraient sans doute trouvé la tâche insurmontable et ils auraient ainsi dû admettre qu'il suffira de se fier à la Charte des droits et des libertés. Mais en bons postmodernes, ils se sont inclinés devant l'état de fait et ils ont mis cette clause dans l'accord.

Cela m'embête, cher lecteur et chère lectrice. Pourtant, je voterai «oui». Parce que je me dis que les intentions sont correctes. Parce que la lecture de l'ensemble, comme la lecture de la clause Canada, m'indiquent que les gens qui ont négocié cet accord avaient le coeur à la bonne place et qu'ils ont conclu des ententes qui respectent les grands principes de la société contemporaine: un désir de promouvoir la liberté et l'égalité individuelles; une volonté de garder le Québec au sein de la Confédération canadienne en lui donnant des garanties qu'il ne deviendra pas un ghetto impuissant et, à la longue, une minorité en voie de disparition; une détermination à redresser les torts historique faits aux Autochtones sur une base raisonnable.

Oui, raisonnable, cher lecteur et chère lectrice. C'est le mot-clé de cet accord. Ce n'est pas parfait. Ce n'est pas un pur produit de la rationalité légale qu'on associe à la modernité. Mais il reflète une tentative de faire quelque chose de raisonnable, ce qui n'est pas la même chose que rationnel. Apprendre à vivre raisonnablement, au lieu de vivre selon les canons rigides d'une morale bourgeoise ou utopique, c'est ça le versant positif de la postmodernité. De ce point de vue, l'accord constitutionnel est un pas dans la bonne direction. Ses faiblesses sont le reflet de nos faiblesses, mais sa conclusion dénote que malgré les faiblesses de l'esprit et de la chair, et en dépit des tendances à l'oeuvre dans la société pour rendre la vie encore plus difficile et potentiellement meurtrière, il est aussi possible que les gens acceptent d'être ô trop humains et raisonnables.

Simplement raisonnables. Et simplement «oui». Pour ceux qui voteront «non» parce qu'ils veulent autre chose, qu'ils se souviennent que le dernier remaniement constitutionnel, la rapatriation de 1982, contenait la clause nonobstant. Ce qui n'a pas empêché depuis, beaucoup de groupes et d'individus de gagner leur cause en invoquant la Charte des droits et libertés enchâssée dans cette Constitution. Peut-être parce que les juges, comme les gens, demeurent encore un peu raisonnables. Soyons alors raisonnables. Votons «oui».

Stephen Schecter

Non mais ça va pas la tête!

A-t-on perdu la raison? Je peux comprendre que les membres du Parti libéral disent oui à l'entente constitutionnelle uniquement pour flatter leur chef même si de nombreux points ne sont pas réglés, même si les textes juridiques n'existent pas, même si la Cour suprême du Canada devra en bout de ligne écrire cette constitution que nos politiciens ont peur de commettre. Si on est en politique, ce n'est pas pour défendre des idées mais pour lècher le cul de celui qui a plus de pouvoir dans l'espoir qu'un peu de cette gloire rejaillisse sur soi. Voilà pourquoi les Jean Allaire sont rares dans le paysage politique.

Je peux comprendre que Gyslain Dufour, le fonctionnaire de service du Conseil du patronat, et Claude Beauchamp, l'ex-employé de Transcontinental, appuient l'entente. Il faut être bien mauvais homme d'affaires pour signer un contrat dont toutes les clauses ne sont pas écrites.

Je comprends les Conservateurs d'être fiers de leur entente, eux qui ont eu la tentation d'abolir le statut bilingue du Canada. Ils ont réussi à créer un bantoustan francophone. Nous sommes passés du statut de peuple fondateur à celui de quart de nation habitant une quelconque province. C'est la notion moderne de la réserve amérindienne. Chapeau bas messieurs les Conservateurs!

Mais ce que je ne comprends pas, c'est toutes ces personnes qui vont voter oui mais... du bout des fesses car elles ont peur que leur non soit un oui à la souveraineté du

Québec. A-t-on déjà entendu raisonnement plus tordu? En français, non c'est non, point final. Et ce n'est surtout pas oui. Pour l'amour de la Constitution, laissez de côté les analyses freudiennes du non-dit!

Je vais dire non parce que le travail de nos trop chers politiciens a été bâclé, qu'il est incomplet et mal fait. Je vais dire non car je refuse d'être un quart de nation. La nouvelle entente consacre l'égalité entre l'Ile du Prince-Édouard, les Territoires du Nord-ouest et le Québec. Belle distinction! En tant que francophone, je veux que cette constitution me guarantisse une chose: que ma langue et ma culture puissent s'épanouir d'un océan à l'autre et qu'elles soient l'égale de l'autre. Dans le cas contraire: by by Canada, bonjour Québec. C'est une question de survie. Le Québec-Land proposé par tonton Robert et ses acolytes provinciaux manque de grandeur. Et que dire de cette clause de protection des minorités: pourquoi ne pas mettre les francophones hors-Québec et les anglo-Québécois sous la protection de Parcs Canada et de la loi sur les Espèces menacées?

Un «non» signifiera que le statu quo est préférable à ce Canada bâtard et son bantoustan québécois concoctés par de piètres et veules premiers ministres. Le Canada actuel n'a pas été un cadre très propice aux francophones. Néanmoins, au prix d'efforts soutenus, les francophones du Québec ont pu prendre en main une bonne partie de leur destinée. Le nouvel accord constitutionnel ne présente aucun gain clair et précis pour risquer ce que nous avons acquis de peine et de misère dans le cadre de l'ancienne Constitution. À tout perdre, je préfère ne rien risquer.

Éric Devlin

Oui. Passons aux vrais problèmes

Il nous faut voter «oui» lors du référendum du 26 octobre. Aussi imparfait soit-il, l'accord de Charlottetown nous offre la meilleure chance, et peut-être la dernière chance, de remettre le Canada d'aplomb. Nous ne sommes ni comme les Britanniques, qui ont pu se passer d'une Constitution écrite, ni comme les Américains, pour lesquels la Constitution est un document sacro-saint, élevé sur un piédestal. Chez nous, la politique est bien l'art du possible. Car le fédéralisme canadien ressemble à une houleuse réunion de famille, où, assis autour de la table, nous cherchons tous à tirer la nappe constitutionnelle vers soi.

Fait sans précédent dans notre histoire, l'entente de Charlottetown fait l'unanimité du gouvernement fédéral, de toutes les provinces ainsi que des nations autochtones. Elle a des chances d'être approuvée à la majorité par des Canadiens: un «oui» majoritaire nous montrerait à nous-mêmes ainsi qu'au monde entier, que nous avons retrouvé la volonté de bâtir le pays ensemble.

Mais un «non» pourrait avoir des conséquences néfastes. Comment imaginer, dans le cas d'un échec de plus, que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, (sans parler de son successeur éventuel, M.Jacques Parizeau), ait la volonté de réouvrir le dossier constitutionnel, d'y investir un capital politique énorme, et, d'attendre que les autres provinces arrivent tranquillement à un nouvel accord? Faudrait-il attendre dix ans de plus, et en quoi cela serait-il bénéfique d'avoir un pays à toutes fins pratiques ingouvernable?

Alors, arrêtons d'invoquer le besoin d'un accord plus-que-parfait. La perfection est une qualité fuyante qui miroite quelque part dans le paradis des illusions à côté de l'utopie. La Constitution soviétique du temps de Staline était presque parfaite. En quoi cela a-t-il aidé les Soviétiques?

Loin de moi la pensée de faire apparaître le spectre de l'effondrement du Canada. Voilà sans doute une tactique de chantage chère aux prophètes de malheur en manque de vrais arguments. Au Québec, le camp souverainiste du «non» n'invoque-t-il pas comme argument pour justifier le rejet de l'accord la disparition imminente de la langue française et du peuple québécois? Ni le Québec, ni le Canada ne vont disparaître du jour au lendemain.

Depuis plus de vingt ans, je constate, incrédule, que le Canada, ce pays pacifique, tolérant, prospère et bien intentionné qui fait malgré tout l'envie du monde entier, préfère la querelle à la bonne entente, la stagnation à la croissance, le repli au défi. N'en déplaise à certains, je vois en la Loi constitutionnelle de 1982 une bombe à retardement, un cadeau empoisonné, une loi comportant elle-même de très graves lacunes, dont la clause nonobstant, et certaines parties sinon l'esprit même de la Charte des droits et libertés.

La Constitution d'une fédération comme la nôtre est le résultat d'une multitude de compromis et il restera toujours des articles à amender. Nous voici à deux doigts de pouvoir réintégrer le Québec ou du moins son assemblée provinciale dans la grande famille canadienne. Ne ratons pas cette chance.

Si je vote «oui» au référendum, c'est sans grand enthousiasme il est vrai. C'est plutôt dans l'espoir de voir le Canada en mesure de passer à autre chose, de se pencher sur ses vrais problèmes.

George Tombs

La proie pour l'ombre

«La politique est l'art d'empêcher les gens de s'occuper de ce qui les regarde.»

— Paul VALÉRY

Partisan d'un fédéralisme théorique plus ou moins bien incarné par l'État canadien et antinationaliste de principe, devrais-je, le 26 octobre prochain, répondre «oui» à la question concoctée à l'épouvante par

les bozos qui sévissent actuellement à la Chambre des Communes? Toutes réflexions faites, et au risque d'en surprendre plusieurs, je ne le crois pas. Voici donc, cavalièrement esquissées, les raisons qui motivent mon attitude.

D'abord enclenché pour permettre au Québec de réintégrer, « dans l'honneur et l'enthousiasme», l'échiquier politique canadien, le débat constitutionnel, après la débâcle de Meech, s'est transformé en un capharnaüm de revendications débridées où l'enfantillage et l'esprit de chapelle occupaient le haut du pavé. L'entente intervenue le 28 août 1992 reflète bien l'allure de cette course au trésor: chacun s'en tire avec un bonbon, amer dans la plupart des cas, et les questions de fond qui étaient à l'origine du projet ont toutes été esquivées avec une élégance douteuse. Imprécis, incomplet, empreint d'une confusion sujette à faire se multiplier les frictions entre les différents agents mis en cause, le document sur la base duquel se tiendra le référendum du 26 octobre est un torchon indigne d'être entériné par la population, tant canadienne que québécoise. Les naïfs qui y voient une occasion de mettre un terme au débat se mettent le doigt dans l'oeil. Les querelles juridiques se profilent à l'horizon et risquent de créer un climat qui fournira aux indépendantistes des arguments inespérés. Affirmer, comme le fait Brian Mulroney, que les votants «non» sont les ennemis du Canada relève d'un aveuglement total. Si le Canada se résume à l'accord du 28 août, inutile d'insister. Il n'en vaut pas la peine.

Dans le cadre de la série intitulée «Décision 92» que publie le magazine *L'actualité* depuis quelques mois, Gilles Marcotte écrivait ceci: « Un de ces jours, si l'indépendance ne se fait pas, il faudra bien, en quelque sorte, d'une certaine façon, dire oui au Canada. Sortir du chantage à la petite semaine, des «si» indéfiniment répétés, de ce jeu de bascule qui nous a tenu lieu de politique depuis plus de trente ans.» (*De l'utilité du Canada*, 1er septembre 1992). Pourtant, paradoxalement, le 26 octobre, dire «oui» au Canada équivaudra à voter «non» au référendum. La bêtise érigée en système ne peut, et ne doit surtout pas, nous tenir lieu de Constitution.

Louis Cornellier

Zut!

Tant de choses à dire, mais par où commencer? Eh bien, voici: je n'aime pas la nouvelle entente constitutionnelle. Non, décidément, il n'y a rien dans cet accord que j'aime. Il me pue au nez, voilà, je l'ai dit. Cet accord va à l'encontre de toutes mes convictions et de tous mes principes de fédéraliste convaincu.

Le sénat, moitié élu, moitié femmes, peut-être, en fait non, chaque province fera à sa guise; la société distincte soulève chez moi encore les mêmes indignations qu'à l'époque de Meech; et le gouvernement autochtone encore plus. L'union sociale — on n'appelle plus ça une Charte — est si dépourvue de contenu et de force qu'elle a été réduite à une vraie farce; et les pouvoirs dévolus aux provinces réduiront certainement la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral dans la mise sur pied de programmes nationaux.

Je ne parlerai pas ici de tous ces éléments, je laisse la parole à ceux qui en savent plus. Je me limiterai à une question qui m'intéresse tout particulièrement: la formation de la main d'oeuvre.

L'accord prévoit donner la compétence exclusive en matière de formation et de perfectionnement de la main d'oeuvre aux provinces qui le désirent, tout en réservant au seul gouvernement fédéral le soutien du revenu et l'assurance chômage. Cette clause incitera sans doute les provinces plus riches, comme la Colombie britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec à s'en prévaloir avec une «compensation adéquate» tandis que les autres provinces, qui dépendent du gouvernement fédéral dans ce domaine, n'auront pas les moyens de se le permettre. Cela créera des inégalités entre les provinces et le gouvernement fédéral ne sera plus en mesure d'intervenir dans ce dossier pour garantir à tous les Canadiens les mêmes ressources de formation et de perfectionnement.

Il est d'autant plus absurde de séparer la formation des travailleurs du programme d'assurance chômage qu'il s'agit en gros de la même clientèle. Assurance chômage et formation professionnelle vont de pair. En Suède par exemple, la plus grande partie des fonds alloués aux chômeurs sert à la formation de la main d'oeuvre ainsi qu'à d'autres mesures d'emploi. Au Canada par contre, le gouvernement fédéral aura consacré plus de vingt milliards de dollars à l'assurance chômage et ce, pour la seule année1992. Or, seulement 10% de ce montant aura été destiné au financement des programmes de formation, tout le reste ayant été dépensé sous forme de prestation . Le programme d'assurance chômage canadien est l'un des plus passifs du monde. C'est dire si, avec la nouvelle entente, on laissera tomber toute réforme du programme d'assurance chômage au Canada.

La mondialisation des marchés créera, dans les années à venir, d'énormes distorsions structurelles auxquelles devront pallier des programmes de formation et d'aide aux travailleurs. Le traité de libre échange avec le Mexique contient semble-t-il une telle disposition. Or, au moment où le gouvernement a le plus besoin d'intervenir dans ce dossier, il se met dans l'incapacité de le faire.

Malgré ma profonde opposition à cet accord, devrais-je voter «non»? J'admets que les conséquences d'un «non» n'ont rien de réjouissant. On me le répète d'ailleurs tous les jours. Un rejet de l'accord mènerait à la recrudescence du mouvement souverainiste et, éventuellement, au morcellement du Canada. C'est du moins ce que voudrait nous faire croire Brian Mulroney. Mais personne ne s'est arrêté pour se demander ce qui se passerait si le Québec était la seule province à refuser l'accord. Si l'on se fie aux sondages actuels (publiés durant la semaine du 7 septembre), il se pourrait que cela arrive. Quel dilemme. Monsieur Clark a pourtant dit que l'accord doit

être approuvé par une majorité dans chacune des provinces. Si le Québec refuse, Brian Mulroney décidera-t-il d'amender quand même la Constitution, sans le consentement des Québécois ? Dans ce cas, Bourassa la signera-t-il ? On risque de se retrouver dans la même situation qu'en 1982, une Constitution sans la signature du Québec.

Enfin, le gouvernement nous dit que nous devons résoudre cette sempiternelle crise constitutionnelle pour qu'il puisse s'occuper de l'économie. Quelle foutaise. Je ne vois pas comment la Constitution aurait pu à ce point empêcher le gouvernement d'agir. À ce que je sache, Michael Wilson a toujours trouvé le temps de nous concocter des budgets bourrés de coupures, de taxes et de hausses d'impôts. John Crow, lui non plus, n'avait pas besoin de la Constitution pour justifier sa politique monétaire restrictive. Les politiques fiscales et monétaires macro-économiques sont beaucoup plus déterminées par l'idéologie néo-conservatrice du gouvernement que par le débat constitutionnel.

Bref, voilà un document qui rendra le Canada ingouvernable et suradministré. Dois-je voter «oui» pour la paix politique, et mettre de ce fait mes principes à la poubelle? Ou voterai-je «non»? Ça me tente, ça me tente bien gros, mais je pense aux conséquences. Une chose est claire, la stratégie du gouvernement me pue au nez elle aussi. Comment Clark et Mulroney arrivent-ils à me faire sentir coupable à ce point. Et si j'annulais mon bulletin de vote? Il faudrait, pour que cela ait un sens, qu'un bon nombre de mes compatriotes fassent de même...
Zut!

Louis-Philippe Rochon

Le référendum du 26 octobre nous place devant un choix déchirant.

D'une part, nous avons devant nous une entente médiocre, pleine de trous et de dangers, dont les auteurs ne connaissent pas la portée. Le sénat, qui devait être aboli, survit comme concession coûteuse et inutile à des demandes régionales. Le principe d'égalité entre les citoyens, peut importe leur origine, est compromis par l'autonomie autochtone, une idée qui incarne les notions «politically correct» de notre époque et qui constituera sûrement une subvention permanente aux chefs et un péril constant pour les femmes et les dissidents autochtones. De plus, l'expression «droits collectifs» a trouvé une place dans la Constitution du pays, au détriment de tous les citoyens. Décidément, le statu quo vaut mieux que l'entente.

D'autre part cependant, force est de constater que le rapport Allaire, cette proposition de démantèlement du Canada par étape, a été largement écarté. Les transferts de pouvoir semblent plutôt minimes et les champs de compétence, où ils se feront sont, à quelques exceptions près, déjà occupés par les provinces. Cet accord n'empêchera pas l'existence du gouvernement central fort dont nous avons besoin pour maintenir le pays ensemble. L'entente du Lac Meech laissait le règlement de cette question aux futurs négociateurs. Ne serait-ce que pour cette raison , la proposition devant nous est de loin préférable au Lac Meech.

L'expression prétentieuse «société distincte» demeure dans le projet. Il est évident qu'aucune entente n'aurait pu être conclue sans elle. Cependant la définition de la société distincte et la mention du développement des minorités linguistiques crée une ambiguité qu'une Cour libérale pourrait utiliser pour favoriser l'ouverture d'esprit plutôt que le nationalisme.

La formulation d'une entente est moins importante que l'atmosphère dans laquelle la Constitution sera interprétée dans l'avenir. Nous ne pouvons pas utiliser une constitution pour nous défendre en permanence contre les forces du nationalisme. Il était important de ne pas transférer trop de pouvoirs aux provinces parce que ceci aurait, tout de suite, eu un effet néfaste. Pour le reste, il faudra continuer de livrer une bataille farouche contre l'étroitesse d'esprit et le provincialisme dans le pays.

Pour toutes ces raisons et avec beaucoup d'hésitations, j'ai décidé d'appuyer le «oui». Car, ce faisant, même si les dangers sont toujours là, il est possible d'envisager sinon une fin, du moins une longue interruption de la guerre constitutionnelle et par la suite une interprétation juridique plutôt minimaliste de l'autonomie autochtone et de la société distincte. Si nous sommes prudents et vigilants, le Canada va, à peu de choses près, toujours être comme avant. Une victoire du «non» par contre, mènerait à une nouvelle négociation qui aboutirait vraisemblablement à une entente beaucoup plus désastreuse en matière de partage des pouvoirs.

Julius Grey

Fausse question, mauvaise réponse

«(...) je ne désespère pas de voir les citoyens de ce pays, unis par tant de liens engagés dans la poursuite d'objectifs fondamentaux si voisins, placer le bien commun du peuple que nous formons au-dessus de leurs inévitables divergences.»

— *La crise d'octobre*, Gérard Pelletier

Pourquoi Robert Bourassa n'a t-il pas fait porter le référendum du 26 octobre sur la souveraineté du Québec ? Cela n'aurait-il pas été le pire coup à faire au Parti Québécois qui ne se serait sûrement pas attendu à cela. Imaginez la surprise de Parizeau... En agissant ainsi, Monsieur Bourassa n'aurait pas eu l'odieux d'avoir à amender la loi150, ni de noliser des autobus jaunes pour son congrès spécial. Il aurait de plus évité les dissensions au sein de son parti, en forçant les Allaire et Dumont à choisir entre le fédéralisme et la souveraineté. On peut bien vouloir être plus ou moins indépendant, en théorie, mais en pratique, on ne peut pas être plus ou moins

enceinte. La question aurait donc été tranchée une fois pour longtemps car il est fort probable que les Québécois auraient choisi de rester au sein du Canada. Nous aurions pu alors passer à autre chose…

Au lieu de cela, le gouvernement Bourassa, consistance Jell-o, a décidé de faire porter la question sur cette entente incomplète et bâclée à la dernière minute (échéance de la loi 150 oblige) de Charlottetown. Comment dès lors, savoir si un «oui» signifie vraiment un oui au Canada et au fédéralisme ou si c'est un non à la souveraineté, ou encore si un «non» signifie, lui, un oui à la souveraineté ou plutôt un retour au statu quo ? Heureusement que la question, elle, est claire…

Comme la grande majorité des fédéralistes, je voterai donc «oui» au référendum, mais sans grande ferveur ni grande conviction. On est bien loin du fédéralisme triomphant du début des années 80… En faisant porter le référendum sur l'entente constitutionnelle, Québec et Ottawa obligent les fédéralistes à adopter une attitude défensive du pays et de l'entente, plutôt que d'en promouvoir les mérites pourtant nombreux. Il y a un tel cynisme et une telle exaspération dans la population, que même une entente établie sur la base du rapport Allaire ne serait pas mieux accueillie que celle-ci. Au bout du compte, peu importe le résultat de ce référendum, on s'apercevra trop tard que nous sommes tous perdants.

Au cours des dernières années, au nom d'on ne sait plus trop quoi, nos politiciens ont réussi à détruire notre confiance dans ce pays, à raviver les tensions qui avaient fini par s'apaiser entre les groupes linguistiques, en cherchant à nous diviser plutôt qu'à nous rassembler. Alors qu'à Berlin tombait le mur de la honte, nous élevions chez nous des murs d'incompréhension entre les provinces.

Après le référendum de 1980, on a cru à tort que le nationalisme était en perte de vitesse et l'on ne s'en est plus préoccupé. On avait oublié que c'est un mal surnois qui couve toujours comme la peste et le choléra et qui ne demande qu'un climat favorable pour se développer. En répétant, par exemple, que l'échec de l'Accord du Lac Meech était une «humiliation pour le Québec», ou en présentant régulièrement les images de ces quelques imbéciles piétinant le drapeau du Québec, comme si de Vancouver à St-John's, tous les Canadiens anglais s'étaient mis à la queue leu leu pour piétiner notre fierté, nos médias comme nos hommes politiques, ont contibué à créer ce climat favorable, en déclinant, bien sûr, toute responsabilité quant aux conséquences.

Le 27 octobre prochain, le soleil se lèvera quand même sur notre monde et rien ne sera vraiment changé. Quelque part, des gens qui ne se connaissent pas, qui ne se sont jamais vus, continueront à s'entre-tuer, pendant que d'autres continueront à mourir de faim (Dieu merci, en silence). Nous, nous aurons à réapprendre à vivre ensemble et à nous respecter, à défaut de nous aimer.

Paul-Christian Nolin

Feu le pluralisme?

JEAN-CLAUDE LECLERC*

En proclamant, avec Gérard Pelletier, «feu l'unanimité», *Cité libre* première manière pensait qu'au Québec aussi, avec la fin du duplessisme, une nouvelle ère s'ouvrait, à l'enseigne du pluralisme. Trente ans plus tard, nous assistons au retour des intégrismes, aux attaques contre l'héritage du libéralisme politique, voire contre la démocratie elle-même. Le bilinguisme a toujours eu moins bonne presse que le nationalisme; mais maintenant, en anglais comme en français, à gauche comme à droite, nombreux se font les dénonciateurs du multiculturalisme, voire des chartes des droits. Le glas commence-t-il de sonner pour le pluralisme? Est-ce déjà la revanche du chanoine Groulx: le passé serait-il en train de redevenir notre maître?

Voici peu d'années, il était encore interdit d'aller dans le lieu de culte d'une autre foi: comment alors être les compatriotes de gens qui sont des infidèles sinon des réprouvés?

Il faut d'abord constater que l'intolérance s'affirme à la grandeur de la planète. Si le turban sikh scandalise certains vétérans de l'armée ou de la GRC, au Punjab le fondamentalisme khalistanais menace de mort les journalistes qui parlent l'hindi ou les femmes qui portent la mauvaise tunique. C'est par centaines qu'on compte les victimes des émeutes religieuses au Nigéria, grand pays multiculturel qui vient de tenir des élections mais où le vote a été le plus souvent «ethnique». Même à Vienne, ancienne capitale de l'Empire austro-hongrois, un chauffeur de taxi hongrois sera boudé par la clientèle austro-pure laine. Du Kenya aux États-Unis en passant par l'Égypte, on note une recrudescence des crimes à caractère sectaire. Et sur un moindre registre, aujourd'hui à Montréal, comme hier à Vancouver, il se trouve des pédagogues pour déclarer que, les enfants étrangers font baisser la qualité de l'enseignement.

Ce sera peut-être étonnant pour plusieurs, mais telle est néanmoins la première leçon de notre propre passé: ce pays, si merveilleux qu'il paraisse vu de l'étranger, est né dans le refus d'autrui et de sa différence. La Nouvelle-France du cardinal Richelieu ne devait pas compter de

Huguenots ni de Juifs, encore qu'il s'en soit glissés dans la colonie. La mission des fondateurs de Montréal n'était pas de respecter les peuples indigènes à qui on allait annoncer la foi chrétienne, mais d'en faire une «race» française et catholique. Concédons que ce n'est pas par intolérance mais plutôt par calcul militaire que l'on ait déporté les Acadiens: il reste qu'en Acadie une inégalité de fait perdure, malgré les lois et les chartes proclamant le contraire. Après la conquête britannique, il est vrai, les «Canadiens» ont pu conserver leur foi et leurs biens, mais les nouveaux maîtres allaient rapidement leur faire sentir que, hors de l'anglicisation, il n'était point d'avenir. Au fronton de certains bâtiments historiques de Montréal, l'unilinguisme est inscrit dans la pierre, et ce n'est pas un Camille Laurin qui l'y a gravé. À l'époque moderne, on prendra pour acquis que la même règle s'applique aux nouveaux arrivants.

Si dès le départ, direz-vous, on avait laissé fleurir toutes les langues au Canada, n'aurait-on pas, du même coup, éliminé les sources de friction et de rejet? Rien n'est moins sûr. Certes, il y a toujours eu des esprits ouverts dans tous les groupes et à toutes les époques. Manifestement leur idéal n'a pas prévalu. Les communautés qui ont immigré en Amérique du Nord y ont souvent transporté les intolérances de leur pays natal. Louis-Joseph Papineau accusait les Anglais d'avoir amené le choléra avec les Irlandais pour mieux éliminer les «Canayens». Cette accusation paraît aujourd'hui aussi frivole que démagogique. Mais peut-on en dire autant du virulent nationalisme des immigrants anti-anglais? Ce n'est pas en Irlande en tout cas qu'on allait apprendre le pluralisme. Et ce n'est pas non plus de leur patrie antisémite que maints autres émigrés d'Europe de l'Est allaient rapporter ici un modèle d'ouverture. Encore aujourd'hui, quand des milliers de Canadiens d'origine grecque manifestent contre la Macédoine, ce n'est pas l'antique démocratie athénienne qu'ils nous invitent à célébrer.

Bref, qu'il s'agisse de la dépossession des Amérindiens, de l'oppression des minorités linguistiques, de la persécution des Témoins de Jéhovah ou des syndiqués communistes, c'est le modèle de la domination et de la crainte et non pas la règle de l'ouverture et du dialogue qui a prévalu, nonobstant la grande civilisation dont on a pu se réclamer. Et à en juger par la discrimination systématique qui a frappé les Asiatiques au Canada, cette intolérance n'était pas un fait social marginal, mais une politique on ne peut plus officielle, bien qu'elle n'ait pas toujours osé afficher sa vraie couleur. Ce n'est pas le maire fanatique d'un village reculé de la Colombie britannique qui a déporté les Canadiens d'origine japonaise, mais un très libéral premier ministre du Canada. Au début même de la Confédération, c'est un autre premier ministre, conservateur celui-là, qui écrasera, avec Louis Riel, le modèle pourtant prophétique d'un pays métis, multilingue et multiracial.

Certes, vivant dans un pays fait de tant de communautés différentes, les habitants du Canada — et le Québec n'est pas différent — se rendent compte qu'ils doivent développer une forme ou une autre de respect mutuel, mais ils ne savent pas encore comment le faire; à la moindre difficulté, c'est la crise. Un récent sondage Angus Reed fait pour Southam News révélait que 62 % des Québécois estiment que le racisme s'accroît, et que 59 % des Montréalais s'attendaient même à des émeutes raciales. Doit-on s'en surprendre? Il faut plus que des lois pour changer des siècles de méfiance et d'inégalité. Longtemps, des chefs religieux et politiques se sont fait un étrange devoir d'exacerber les antagonismes entre communautés. Voici peu d'années, il était encore interdit d'aller dans le lieu de culte d'une autre foi: comment alors être les compatriotes de gens qui sont des infidèles sinon des réprouvés? Il y a là un phénomène qu'on ne peut ramener simplement à l'ignorance ou à l'intérêt partisan.

L'école aura beau être publique ou privée, anglaise ou française, confessionnelle ou laïque, elle emprisonnera dans l'intolérance les prochaines générations à moins de leur inculquer la conviction qu'elles sont riches d'être différentes et de l'être ensemble.

Assurément on ne passera pas d'un passé monolithique à un avenir pluraliste sans modifier en profondeur les fondements psychologiques de ce pays, et donc sans changer certaines des institutions qui forment son armature culturelle et sociale. Des lieux naturels d'intégration qui, paradoxalement, maintiennent des cloisons entre les communautés du pays, trois doivent particulièrement être changés: l'école, le travail, l'information.

Ou bien l'école va continuer de transmettre les cultures dominantes sous prétexte d'intégration, tout en maintenant les préjugés des uns et les sentiments d'exclusion des autres, ou bien l'école va être le carrefour des richesses culturelles et spirituelles des enfants de toutes communautés. Certes, on ne déracinera pas de jeunes Inuit pour les instruire à Montréal en compagnie d'élèves du sud. Mais au moins dans toutes les régions multiculturelles, l'école devrait elle aussi devenir plurielle.

L'école aura beau être publique ou privée, anglaise ou française, confessionnelle ou laïque, elle emprisonnera dans l'intolérance les prochaines générations à moins de leur inculquer la conviction qu'elles sont riches d'être différentes et de l'être ensemble. Au reste, c'est seulement dans de pareils rapprochements que les enfants des différentes communautés pourront trouver les valeurs universelles communes sans lesquelles ils risquent de retomber dans les séparations et les exclusivismes dangereux de leurs parents.

Dans une société comme la nôtre, où les gens dépendent tellement du travail, les pratiques d'embauche ont depuis longtemps été une voie de succès et d'intégration ou une cause de pauvreté et d'exclusion. Le bilinguisme n'aurait pas suscité de telles controverses si les gouverne-

ments avaient toujours équitablement réparti les emplois de l'État. Même aujourd'hui la plupart des minorités ont de la difficulté à entrer dans la fonction publique. Mais aussi néfaste que le patronage politique, la préférence ethnique dans l'embauche a maintenu des séparations, empêché des contacts et favorisé des déséquilibres économiques, dont nous souffrons encore aujourd'hui.

Bâtis pour servir leurs communautés respectives, les médias sont souvent devenus non seulement le reflet de leurs préjugés, mais un obstacle à la connaissance mutuelle.

Certes, sur tous les continents, c'est une vertu que de fournir du travail aux siens, mais dans un pays aux communautés diverses, il est périlleux de continuer ce favoritisme. Tous les employeurs d'importance devraient avoir des politiques d'équité générale dans la répartition du travail. Certaines tragédies sont éloquentes: les boutiques coréennes de Los Angeles auraient-elles flambé si les jeunes Noirs et Latinos du quartier ou leurs proches y avaient eu des emplois?

Bâtis pour servir leurs communautés respectives, les médias sont souvent devenus non seulement le reflet de leurs préjugés, mais un obstacle à la connaissance mutuelle. Aujourd'hui, ou bien ils dispensent une culture mercantile tout à fait déshumanisante, qui prépare le terrain aux pires excès, ou bien au contraire ils exploitent les peurs ataviques de leur public. Ces deux tendances qui peuvent coexister à l'occasion prendront d'autant plus d'importance que les propriétaires y verront des moyens de faire de l'argent. Le péril est doublement grand en période de récession prolongée, et le mal n'est pas limité à l'entreprise privée. Dans certaines émissions d'affaires publiques, il faudrait des psychiatres et des anthropologues pour aider la population à exorciser ses préjugés : on y trouve plutôt, avec la bénédiction des autorités fédérales, des cyniques et des fomenteurs de haine.

Après l'émeute d'Halifax, le 19 juillet 1991, un groupe d'enquête concluait que la Nouvelle-Écosse avait encore à créer une société qui respecte les différences de race, de couleur et de culture. On pourrait en dire autant des autres régions. Le premier défi n'est pas de consolider des minorités linguistiques d'un océan à l'autre, mais d'apprendre aux Albertains, chez eux, et aux Québécois, chez eux, à respecter et à valoriser toutes les composantes de leur société. La tâche n'est pas seulement immense, elle est périlleuse. On ne change pas sans risques énormes l'identité des gens, l'idée qu'ils se font de leur place et de leur pays.

Comment changer des institutions fermées et des pratiques étroites sans susciter des inquiétudes qui peuvent se retourner contre les idéaux mêmes de la tolérance, de l'égalité et de l'ouverture qu'on recherche? Et comment continuer le changement alors que d'autres bouleversements économiques et sociaux ajoutent à l'insécurité générale? Tel cadre fidèle, qui rêvait d'une promotion depuis 20 ans, voit plutôt une femme l'obtenir, et lui, qui réservait à son fils une place dans la compagnie, voit plutôt une recrue minoritaire avoir la préférence: annoncez-lui en plus qu'il risque le chômage avec les compressions dans son entreprise, et tout son univers s'écroule. Ce citoyen exemplaire, même s'il n'a pas d'arme chez lui, est devenu dangereux. Ils seront bientôt des milliers dans son cas à travers le pays.

Les intégrismes religieux et les nationalismes ethnopolitiques ne trouveraient pas d'aussi grandes audiences s'ils n'apportaient à des gens en désarroi l'assurance (fallacieuse) d'un avenir et d'une société sans complication. Malheureusement, les démocrates libéraux comme les marxistes ont toujours eu de la difficulté à comprendre que les êtres humains ne vivent pas seulement de progrès matériel. L'idéal économiste n'est-il pas encore d'éliminer toutes les différences qui subsistent sur la route du marché mondial? Tel n'est pas l'avenir qu'il faut souhaiter.

Un avenir digne de ce nom appartiendra aux mouvements pluralistes qui, respectant les cultures, les défendront et apprendront aux diverses communautés culturelles à coexister entre elles.

** Journaliste, autrefois éditorialiste au Devoir, maintenant «columnist» à The Gazette, Jean-Claude Leclerc a donné cette conférence au dîner de Cité Libre le 13 août 1992 à Montréal.*

Lettre d'Edmonton

Sisyphe heureux

GEORGE LANG

Je l'avoue, il y a des moments où même un vieux routier fédéraste a envie de lâcher la barre. Le 7 juillet en a été un. Quand j'ai appris que Don Getty, moyennant je ne sais quoi, avait imposé son sénat triple E au ROC — le reste du Canada sans le Québec — alors là j'ai été outré. «Enough is enough» m'a soufflé à l'oreille le petit diable indépendantiste toujours juché sur mon épaule. En Alberta il me parle en anglais, ce diable, et emprunte souvent les accents du *Reform Party*. Et pour une fois, le petit ange fédéraliste perché sur mon autre épaule a baissé pavillon.

«En fonction de la logique et de cette aune impartiale que sont les droits démocratiques, m'a dit mon ange gardien, le sénat triple E, sous la forme de n'importe laquelle de ses multiples têtes renaissantes est une monstruosité pure et simple, qui dépasse toutes les bornes. Comme un Frankenstein composé de cadavres chauds, il viendra un jour hanter ceux qui le fabriquent.» Il n'exempte pas non plus, m'a-t-il confié depuis, l'hybride difforme que notre classe politique est en train de confectionner au moment où j'écris ces lignes, à la mi-août.

Nonobstant les interventions insistantes de mes compagnons de route, l'ange fédéraliste et la bête indépendantiste, je me suis quand même apaisé quelque peu. À présent je déguste les consolations de la philosophie. Le Canada n'a-t-il pas toujours été un pays absurde? C'est du moins l'interprétation que je prête au rappel d'Éric Devlin, dans le dernier numéro, que nos problèmes ne sont pas d'ordre historique mais existentiel. Et cette *angst* devant l'absurde ne faut-il pas l'assumer, comme Camus l'a affirmé dans un contexte tout autre?

Cadavres chauds! C'est exprès que j'ai repris la formule nauséabonde d'Yves Beauchemin. Non que je partage son point de vue, qui rappelle la nécrophilie dans ce qu'elle suscite de plaisir devant un macchabée imaginaire ou réel. Le bilinguisme national prôné en septembre par Devlin et Schecter rappelle assez les injures de Beauchemin, qui est loin d'être le héros des francophone d'ici. Il semble en effet que le pouls de la francophonie dans l'Ouest soit parfois inégal. La perspective sur l'idéal d'un Canada bilingue change selon qu'on vive à Montréal ou à Edmonton. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a beaucoup plus d'unilingues ici. Que veut donc dire être bilingue dans un milieu unilingue?

Individuellement, nous sommes tous imparfaitement bilingues, même les plus doués, les plus à la page. Il y a des moments et des contextes où «ça vient», et d'autres où l'on babille. Parfois on manie bien l'autre langue, parfois on l'écorche. Ce n'est d'ailleurs que par un travail perpétuel, une corvée à vie, que l'on parvient à s'exprimer comme il faut dans sa propre langue, à plus forte raison dans une langue «autre». On a constamment à craindre les rechutes et à appréhender que la prononciation rouille. C'est pour dire que le bilinguisme est soumis aux mêmes exigences que toute pratique intellectuelle voire sportive, ce que les anciens Grecs appelaient *paideia*, le devoir-devenir éthique de l'esprit et du corps. Extrapolé peut-être erronément au domaine politique et à l'échelle de notre pays, cette charge éthique se révèle pourtant lourde à porter.

Nous ne sommes bilingues que dans la mesure de nos moyens, de nos circonstances. On pardonne à l'affamé des pains volés. On ne peut taxer de monolinguilisme que celui qui a accès à deux langues. Connaissez-vous cette boutade qui recèle une grande vérité: les langues s'apprennent sur l'oreiller. Ce n'est pas pour excuser mes compatriotes albertains mais vous savez, ça manque de Québécois et de Québécoises dans leur vie. Et vice-versa. Je ne blague pas. Parler une langue étrangère c'est effectivement un acte d'amour, pas strictement d'amour charnel, bien que cela puisse aider dans certains cas, et certainement pas de charité dans ce que celle-ci implique d'indulgence.

La perspective sur l'idéal d'un Canada bilingue change selon qu'on vive à Montréal ou à Edmonton. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a beaucoup plus d'unilingues ici. Que veut donc dire être bilingue dans un milieu unilingue?

Assumer la tâche pénible de parler une autre langue veut dire en quelque sorte aimer ceux qui la parlent, accepter de ne plus être soi et d'être pris pour un(e) de ces autres — à l'extrême de le devenir. Les pédagogues connaissent bien ce phénomène. Plus aptes à apprendre une deuxième langue sont ceux qui sont psychologiquement souples, prêts à quitter la citadelle imprenable de leurs autodéfenses, à se dépouiller de leur carapace, à larguer leurs vieilles habitudes. Des créatures libres quoi! Capricieuses. Fantasques. Farfelues même. C'est cela, et non quelque capacité innée de la matière grise juvénile, qui explique la facilité avec laquelle les enfants assimilent les langues. Ils sont disponibles. Voilà tout.

À partir d'un tel constat, vous comprendrez que rêver d'un Canada bilingue c'est rêver en technicolor. Le Canada est adulte, tout comme le Québec. Adulte: donc replié sur soi, bloqué, névrosé, figé dans ses marottes et ses lubies. Non seulement ce pays est incapable de dissiper la

moindre de ses hantises, mais encore il les fortifie — vieux réflexe qui remonte à Cartier. L'accord constitutionnel qu'on nous propose est un dédale byzantin de passages et de barrières, un labyrinthe de clôtures et de palissades qui a pour but et qui n'aura l'effet que de renforcer notre rigidité. Raideur qui annonce tôt ou tard notre *rigor mortis* collectif, aussi bien québécois que canadien.

Quelles consolations philosophiques sont possibles devant un tel malheur?

Je pense au Sisyphe de Camus, cet être mythique que les dieux avaient condamné à toujours recommencer la même besogne. Dans son cas: rouler un rocher immense jusqu'au sommet d'une montagne d'où il retombait emporté par son poids. Dans le nôtre: mieux connaître l'autre, maîtriser une deuxième langue, assumer encore une fois l'absurdité non de ce ROC, mais du Canada.

N'oublions pas qu'au dire de Camus, il fallait imaginer Sisyphe heureux.

Lettre de Harare

Ian Smith is alive and well and living in Harare

HEATHER HILL

En Afrique noire, l'indépendance demeure une réalité fragile. Comme il s'agit d'un phénomène de fierté nationaliste plutôt que d'un fait économique bien établi, la souveraineté politique dépend étroitement des investissements, c'est-à-dire du bon vouloir des pays riches.

À l'époque où, au cours des années 60, les États noirs obtenaient leur indépendance, le monde industrialisé respectait plus ou moins l'autonomie politique des nouveaux régimes. Aujourd'hui, il la respecte moins encore. L'aggravation des crises économiques où ces pays se débattent fournit à la communauté internationale l'occasion rêvée de leur imposer des réformes radicales: élections libres, suppression des allocations relatives à la santé et à l'enseignement, réduction des appareils politiques et du nombre des fonctionnaires.

Ces interventions se révèlent très pénibles pour des peuples extrêmement sensibles aux attitudes colonialistes. Dans le climat qui en résulte, il n'est pas étonnant que la réapparition d'Ian Smith provoque dans les milieux gouvernementaux une réaction quasi hystérique. Oui, il est de retour. L'ex-premier ministre de l'ancienne Rhodésie est tout heureux de sa nouvelle incarnation comme sauveur du même pays qu'il cédait, voilà douze ans, au Front de libération nationale.

Oui, il est de retour. L'ex-premier ministre de l'ancienne Rhodésie est tout heureux de sa nouvelle incarnation comme sauveur du même pays qu'il cédait, voilà douze ans, au Front de libération nationale.

Smith, qui a maintenant soixante-quatorze ans, est redevenu une vedette des médias, aussi bien au Zimbabwe qu'à l'étranger. Depuis le mois de février dernier, le pays souffre d'une grave sécheresse et de sérieux déficits alimentaires. Ces épreuves sont venues s'ajouter à l'énorme hausse du coût de la vie qu'il avait subi au cours de l'an dernier. Pendant que la terre mourait, les yeux bleus perçants et le visage buriné de M. Smith réapparaissaient à la une des journaux indépendants. L'ex-premier ministre blanc expliquait toutes ces misères et proposait des solutions.

Le phénomène atteignit son sommet au mois de juin, alors que la photo de Smith apparut sur la couverture du magazine *Parade*, organe du povo (le prolétariat). À l'intérieur de la revue s'étalait une interview de trois pages où M. Smith interprétait le désastre et condamnait le président Robert Mugabe pour la part qu'il y avait prise. Dans la même revue, numéro de mai, la lettre d'un lecteur préconisait le retour de M. Smith à la tête du pays.

Comment cela est-il devenu possible ? Au cours d'une guerre civile qui a duré sept ans, cinquante mille Zimbabwéens, dont une majorité de Noirs, avaient péri. M. Smith s'était fait l'oppresseur du peuple autochtone, le violateur de ses droits et libertés. Comment cet antéchrist pouvait-il subitement devenir le *deus ex machina* du drame zimbabwéen ?

Je ne voudrais pas exagérer l'influence de personnages qui ont fait carrière dans les années 60 et 70. La jeune génération des Zimbabwéens, Noirs comme Blancs, ne connaît pas bien M. Smith et un grand nombre d'entre eux le méprisent comme l'archétype des responsables d'une triste époque. Mais il est évident par ailleurs que sévit, dans ce pays frappé par des malheurs imprévus, un sérieux manque de leadership. Le président Mugabe, marxiste orthodoxe et grand lutteur issu de la guerre froide, se trouve mal équipé pour appliquer dans le pays les nouveaux principes du marché libre et de la coopération régionale. De plus, de nombreux cas de corruption et d'abus de pouvoir, de la part de ses ministres, du haut commandement militaire et des chefs de la police, ont sapé sa crédibi-

lité et sa popularité personnelles. C'est ainsi que M. Smith s'est trouvé investi à l'improviste d'un rôle inattendu: symbole et interprète d'une époque plus prospère.

Car le povo, semble-t-il, a gardé meilleur souvenir du niveau de vie dont il bénéficiait sous les Rhodésiens blancs que du régime d'oppression imposé par ces derniers. À leur époque, on avait davantage à manger. À cause de la sécheresse, on vient de vivre des mois au cours desquels on ne trouvait de maïs (nourriture de base) ni dans les magasins ni sur les petites parcelles de terre arable que les femmes cultivent pour nourrir leurs familles. On sentait venir la famine, au Zimbabwe, et le peuple, sans la moindre hésitation, en tenait responsables les autorités politiques. La colère montait. On n'avait pas à chercher bien loin l'explication de ce courroux: la faim en était la cause.

Après des années dans l'obscurité, M. Smith émergeait donc d'une époque ancienne comme symbole et prophète de la prospérité. Mais il ne lui suffisait pas de jouer ce rôle dans les médias. En juillet dernier, il présidait une réunion à laquelle participaient quatre des mouvements opposés au parti de M. Mugabe, le Zanu (PF). Il faut noter que les personnalités présentes à cette réunion appartenaient toutes au passé, comme M. Smith lui-même. L'un des participants, Ndabaningi Sithole, a même passé les années 80 aux États-Unis. Mais les quatre mouvements se sont mis d'accord pour former un front commun contre le Zanu (FP). Immédiatement, M. Mugabe a dénoncé cette entente comme un «acte de désespoir» et une insulte aux Zimbabwéens.

«Voir des Zimbabwéens s'agenouiller devant M. Smith et le proclamer sauveur de la nation, c'est une honte !» a déclaré M. Mugabe, lors d'une réception, deux jours seulement après la réunion des quatre.

Le groupe présidé par M. Smith est le second mouvement d'opposition constitué cette année qui mêle dans ses rangs des Noirs et des Blancs. Mais celui-ci se compose de personnalités plus connues que les promoteurs du premier. Vu les tribulations de l'époque et le mécontentement qui en résulte, il n'est pas inconcevable qu'il joue désormais un rôle important.

Ian Smith: éminence grise, sauveur et prophète ou bien (selon M. Mugabe) dangereux criminel ? Telle est, en tout cas, l'évolution récente d'un ancien politicien qu'on croyait relégué aux oubliettes de l'Histoire. Peut-être sa résurrection n'est-elle pas un «acte de désespoir» mais plutôt le SOS sans équivoque d'un peuple désespéré.

Alerte à la médiocratisation institutionnalisée

ÉRIC DEVLIN

Enfin une politique culturelle du Québec! Madame Frulla-Hébert a au moins le mérite d'avoir livré ses intentions, là où le Parti Québécois a été cruellement absent. Dans l'ensemble, la réaction fut plutôt favorable. En fait, les milieux culturels sont dans l'expectative. C'est à l'usage que nous verrons si cette politique à des dents pour mordre ou bien n'a que l'apparence du dentier sans la colle.

L'élément marquant de ce document est la création du Conseil des arts et des lettres du Québec pour soutenir l'activité artistique. On peut se demander, à la lueur des dernières négociations constitutionnelles, quel rôle différent des programmes actuels jouera ce Conseil puisque M. Bourassa n'a obtenu aucun transfert de responsabilité (et de fonds) dans le domaine culturel. Et comme la culture est souvent confondue avec l'élevage des potirons dans les officines du Conseil du trésor, il est peu probable que Madame Frulla-Hébert obtienne des argents frais comme on dit dans l'arrière-pays de Québec.

L'autre handicap majeur de ce futur Conseil des arts et des lettres du Québec est qu'il devra composer avec les municipalités et les régions. C'est de mauvais augures. Prenons le plus gros village du Québec : Montréal.

L'autre handicap majeur de ce futur Conseil des arts et des lettres du Québec est qu'il devra composer avec les municipalités et les régions. C'est de mauvais augures.

Prenons le plus gros village du Québec: Montréal. L'année dernière, le Secrétaire Général de la Ville, le Sieur De Le François, a décidé de retarder (parfois de six mois) les paiements aux artistes qui s'étaient produits dans les maisons de la culture, afin de régler ses problèmes de liquidités. Cet été, il a également décrété que les pauvres Montréalais qui resteraient en ville n'auraient pas accès aux bibliothèques durant deux semaines, afin d'économiser. Il est également question de fermer en janvier, afin de couper sur les frais de chauffage.

Imaginez, nous sommes dans le plus gros village du Québec. Qu'adviendra-t-il d'une politique culturelle à Saint-Éphrème-des-Meux-Meux. Il y a de fortes probabilités que la vie culturelle des municipalités ressemble aux expositions dans les halls des caisses pop de votre quartier. Ma tante Gertrude qui cherche désespérément à exposer ses aquarelles rehaussées de fleurs séchées va être comblée.

Autre problème à l'horizon: le Conseil des arts et des lettres aurait des budgets par région. Avec seulement six millions d'habitants, le Québec va-t-il se payer le luxe d'entretenir de médiocres artistes régionaux qui ne feront face à aucune concurrence, sauf l'ineptie encore plus grande de leurs beaux-frères également artistes. Entendons-nous bien. Il faut avoir des fonds pour le développement en région de jeunes artistes mais passé un certain temps, l'artiste doit devenir professionnel et se frotter au reste du Québec. C'est la seule manière pour la culture québécoise de viser l'excellence. Pour le moment, députés et associations artistiques locales veulent une répartition des budgets par région afin que Monsieur le Député puisse remettre annuellement à madame Tartempion la petite subvention qui la confortera dans sa médiocrité régionale.

C'est ainsi qu'un artiste québécois vivant à New York ou à Paris, qui revient exposer chez lui, doit payer des taxes sur la valeur marchande de son exposition!

Le document de madame Frulla-Hébert souligne le problème de sous-capitalisation des entreprises culturelles. D'ailleurs, du statut d'entreprise nous sommes passés à celui d'industrie et M. Tremblay a fait de nous une grappe. C'est du moins ce que nous apprend le document de Madame Frulla-Hébert. En tant que propriétaire d'une galerie d'art contemporain et vice-président de l'Association des galeries d'art contemporain (AGACM), je peux effectivement affirmer que nous sommes une grappe bien pressée par l'État.

Je ne vous parlerais pas de mes taxes foncières qui ont triplé en un an (merci M Doré de m'encourager). Tout le monde vit le même problème. Je voudrais seulement porter à votre attention le pernicieux effet conjugué de la TPS et de la TVQ. Avant la TPS, il n'y avait qu'une taxe de vente de 8% sur les œuvres d'art. En pleine récession, nous avons du majorer de plus de 7 % (8 % + 7 % = 15,6 % à Québec!) le prix des œuvres. Pendant ce temps, aux frontières, les Douanes ont exigé le paiement d'avance de la TPS (et bientôt de la TVQ because l'harmonisation Québec-Ottawa) sur toute œuvre d'art provenant de l'étranger.

C'est ainsi qu'un artiste québécois vivant à New York ou à Paris, qui revient exposer chez lui, doit payer des taxes sur la valeur marchande de son exposition! Sur une exposition d'une valeur de 100 000$, le montant des taxes est donc de 15,6 %, soit 15 600 $. En moyenne sur une exposition d'une valeur de 100 000$, nous en vendons 10 %, soit 10 000 $. Évidemment, les taxes perçues en trop seront remboursées lorsque les œuvres sortiront du pays. Comme il faut un minimum de douze mois pour vendre une exposition, sans compter les délais pour se faire rembourser, autant aller vivre en région et attendre sa petite subvention de monsieur le député. Vive la mondialisation des marchés et le rayonnement international de la culture québécoise!

Mon cauchemar ne s'arrête pas là. Il existe deux types de galeries: des entreprises privées comme la mienne, que le gouvernement du Québec aide avec un maximum de 15 000 $ et un tas de paperasse, et des galeries parallèles financées par l'État qui reçoivent jusqu'à 100 000$ de subvention par année. Comme le gouvernement exige maintenant une part d'autofinancement, ces galeries parallèles vendent! Mon commerce est donc en concurrence direct avec des entreprises d'État. Comme ces galeries parallèles ont accès à une pléiade de projets gouvernementaux de création d'emplois, elles ont du personnel pour monter d'autres projets. C'est ainsi qu'à Québec, les galeries parallèles ont vendu le projet Méduse qui consiste en un grand bâtiment pour les abriter dans lequel le gouvernement du Québec injectera 3,5 millions de dollars. Et vive l'investissement privée dans le domaine culturel!

Le message est clair. Québécois, Québécoise, investissez un dollar dans une entreprise culturelle privée et vous pouvez être assurés que votre gouvernement en donnera au moins cent fois plus à un concurrent dont les seuls mérites seront de ne pas avoir mis un seul sous dans son projet, d'avoir pris une charte à but non lucratif et d'avoir tété des subventions.

Madame Frulla-Hébert écrit dans sa politique que le ministère des Finances annoncera prochainement des mesures fiscales pour pallier à la sous-capitalisation des entreprises culturelles québécoises. Que le gouvernement du Québec abolisse les taxes à ses frontières et règle la concurrence entre les entreprises privées et subventionnées. Une fois ces deux irritants éliminés, la culture se portera mieux.

Et si Madame Frulla-Hébert croit vraiment que les Québécois ont quelque chose à dire au reste du monde, qu'elle encourage non seulement la création mais aussi la diffusion. C'est beau d'aider les artistes à créer mais il faut sortir de sa paroisse pour se faire entendre.

Une autre originalité de Montréal

PAQUERETTE VILLENEUVE*

Le Musée d'art contemporain «en ville» ouvrait ses portes en mai dernier, événement abondamment commenté dans la presse locale et qui ne laissa pas la presse internationale indifférente.

Situé à la Place des Arts, il vient ajouter le volet «visuel» à un ensemble où règnent, depuis 1967 déjà, théâtre, opéra, musique, danse et grandes variétés. Son ouverture correspond à la nouvelle mise en valeur du site, avec aménagement de l'esplanade et inauguration prévue d'une patinoire cet hiver.

Tout le monde s'est réjoui de l'arrivée de ce nouvel «équipement culturel», passé soudain ainsi de sa terra incognita, Cité du Havre, à un lieu doublement ouvert au public. On y accède de plain-pied par sa façade de la rue Ste-Catherine, et directement aussi depuis les couloirs de circulation reliés au métro.

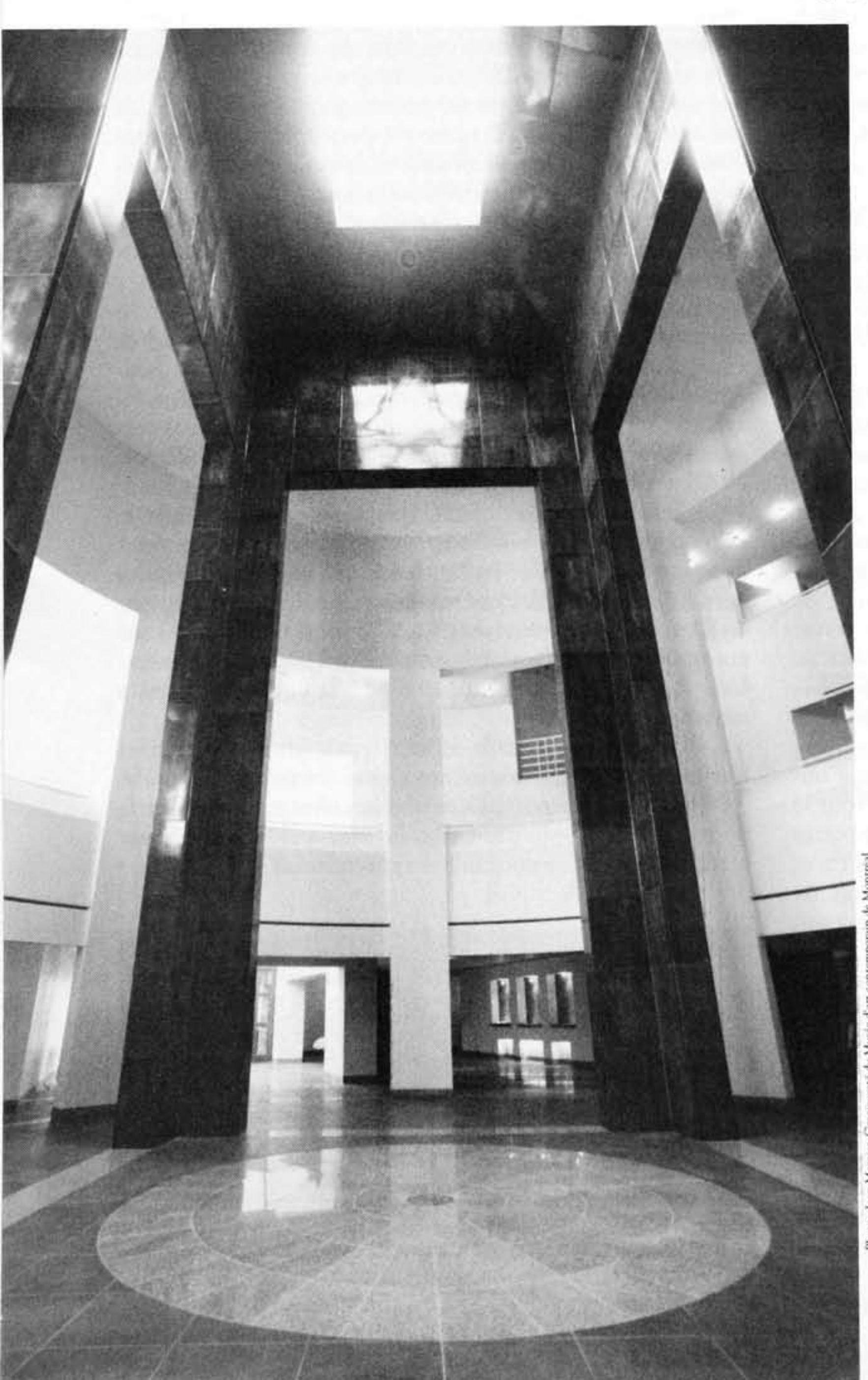


Photo : Jean Mercier. Gracieuseté du Musée d'art contemporain de Montréal

Vu de l'extérieur, le nouveau Musée n'incite toutefois pas à la joie. Construit comme une longue bande s'étirant sur le flanc gauche de la Place, coiffé de vilains chapeaux de bronze dont la masse de couleur chocolat restera indélébile tant que le temps ne l'aura pas oxydée, il est là pour nous rappeler que les ministères ont souvent tendance à prendre les architectes pour des chiens de cirque. Sans arriver au degré de laideur, imbattable il est vrai, que représente à ce jour l'Hôtel de l'Institut, on a affligé ses concepteurs d'impératifs divers, appelés généralement «économiques» quand il s'agit de culture, qui ont abouti à ce costume quelque peu navrant. L'intérieur, heureusement, est plus harmonieux et les grandes salles où pénètre la lumière du jour sont flatteuses pour les oeuvres, permettant de les apprécier sans guère d'éclairage artificiel, si facilement agressif.

Les salles, à espace polyvalent, sont vastes, et des murs temporaires permettent d'y créer des rythmes de visite, de mettre en relief des oeuvres ayant besoin parfois d'espace, parfois d'intimité.

Le Musée est à vocation contemporaine et c'est tout à l'honneur de la Province, la première d'ailleurs à s'être dotée d'un ministère des Affaires culturelles, que d'avoir investi dans cette institution unique au Canada. Il existe en effet des musées traditionnels importants à travers le pays mais Montréal demeure la seule ville disposant d'un outil de présentation uniquement consacré à l'art contemporain. Art qui a commencé ici avec les Automatistes : Borduas, Riopelle, Mousseau, Barbeau, Ferron, Leduc, Sullivan et de nouveau Pierre Gauvreau, et dont l'aventure continue à se poursuivre sous nos yeux.

Donc un musée de la controverse. «J'ai eu le plaisir d'accueillir longuement Mme Elstine lors de son passage à Montréal. Elle a été fort impres-

sionnée par la collection. Heureusement, car nous recevons aussi des lettres d'injure !», de dire le directeur, Marcel Brisebois.

Il y a eu aux premiers jours vandalisme culturel : des graffitis avec citations du mouvement dada, pourtant pas tout neuf mais resté vivant dans les esprits parce que porté dans sa jeunesse au comportement iconoclaste, sont apparus, qui ont fait le bonheur des sociétés de nettoyage. En art encore plus qu'ailleurs, l'évolution se manifeste aisément par le scandale, que l'on pourrait appeler son architecte naturel. Scandale qui consiste comme toujours dans l'ardeur à réclamer leur place de ceux qui croient y avoir droit. L'histoire en voie de se faire n'est pas interprétée de la même façon par tous, et les bonnes intentions sont sans peine soupçonnées d'académisme. Car qui porte vraiment le flambeau ?

Il existe en effet des musées traditionnels importants à travers le pays mais Montréal demeure la seule ville disposant d'un outil de présentation uniquement consacré à l'art contemporain.

Quoi qu'il en soit, enfin avec le MAC, le lieu est établi d'une tentative de définition. Du moins les possibilités qu'il offre permettront-elles de se rapprocher de l'univers dans lequel baigne l'époque, et place pourra-t-elle être faite ici, à une échelle plus vaste que celle permise par les galeries, si perspicaces, pionnières et courageuses soient-elles, pour en diffuser le climat au public. Public qui, rejoint, sera bien obligé d'admettre qu'il se passe en art des choses «pas mal difficiles à comprendre». Peut-être apprendra-t-il ici, en visitant les expositions, en visionnant les films et les vidéos ou en fréquentant la médiathèque, à se poser les questions qui lui permettraient d'y accéder ?

Tout ce qui sort de la tête des artistes n'est pas d'égale valeur mais c'est au temps qu'il faut laisser de choisir. Pour l'heure, l'important est d'avoir un endroit où leur sensibilité particulière puisse s'exprimer. À chaque moment de l'Histoire, ils ont su interroger l'environnement, en déceler les mystères, les éclairages psychologiques, et faire des synthèses du magma d'informations dans lesquelles chacun vit.

Dans le souci d'assurer au mieux cette intéressante vocation, le MAC l'a partagée en deux volets : l'un, de référence historique avec la collection. L'autre d'actualité, avec les expositions ponctuelles ou thématiques organisées par ses conservateurs ou en collaboration avec eux.

La collection possède son propre budget d'acquisitions auquel s'ajoutent des dons importants comme celui du legs Borduas, oeuvres et archives confiées au MAC par la Direction des Musées nationaux; celui plus récent et controversé de l'ex-collection Lavalin («les oeuvres qui en proviennent seront toujours identifiées», de dire la conservatrice en chef Paulette Gagnon); enfin, «La Joute», fontaine de Jean-Paul Riopelle, un ensemble de sculptures en bronze qui, malheureusement, somnole toujours sur les terrains du Stade olympique sans qu'il soit encore question de les rapatrier même s'il existe un projet de fontaine à la Place des Arts...

Un comité consultatif, et bénévole, d'acquisitions, recommande les choix. La collection se compose de plus de 3 000 oeuvres, allant des précurseurs jusqu'à la génération des artistes nés dans les années cinquante. La plus ancienne est un nu de John Lyman. Parmi les plus récentes acquisitions, on trouve «Volcano saga», un vidéogramme de l'Américaine Joan Jonas et «Le reliquaire», une huile montée sur bois d'un jeune artiste de 33 ans, Pierre Dorion. Les oeuvres sont conservées dans les vastes réserves aménagées au sous-sol, où se trouve également l'atelier de restauration.

«Tableau inaugural», la première exposition consacrée à la collection du nouveau MAC en présente le dixième, c'est-à-dire environ 300 oeuvres. D'une salle à l'autre, on voit se dessiner les divers grands courants : automatisme, plasticiens, abstraction lyrique, recherche multimedia actuelle, et on a surtout la stimulante possibilité de voir «dialoguer» les oeuvres d'artistes étrangers célèbres comme Max Ernst, Soulages, Poliakoff, Dubuffet, Hans Hofmann, Lichtenstein, Warhol, avec celles d'artistes plus proches de nous qui s'en portent fort bien.

Les oeuvres de la collection seront présentées de façon régulière par roulement dans ces salles. Bon cours de l'histoire de l'art en marche qui permettra de bien préparer la visite des expositions ponctuelles auxquelles les quatre autres salles du Musée sont consacrées. Jusqu'au 11 octobre, on y offre «Pour la suite du monde»; les oeuvres d'une trentaine d'artistes avec lesquels pour la plupart, les Cent Jours d'art contemporain ont familiarisé les Montréalais. Les oeuvres, choisies et presque toutes conçues en fonction de cette exposition reflètent l'inquiétude des artistes face à la guerre, à la violence, à l'intolérance et au racisme qui perdurent.

Canons pointés de Dominique Blain, montage de discours creux de Montadas, plaidoyers de Leon Golub, téléviseurs écorchés de Nam June Paik; «poliscar», prototype de véhicule pour les sans-abri de Krysztof Wodiczko entre autre, allient l'imaginaire de l'artiste à sa sensibilité. L'oeuvre la plus *élevée* dans l'exposition «La voie lactée» — des lèvres voluptueuses installées sur le toit — a pour auteur une jeune et déjà fort célèbre artiste canadienne, Geneviève Cadieux, à laquelle le Musée consacrera une rétrospective en avril-mai prochains.

À la fin octobre, cinq autres expositions viendront occuper les cimaises. «Champs libres : métaphores et réalités dans l'art hongrois contemporain»; «Art et sida : des médias à la métaphore»; «François-Marie Bertrand, tableaux récents»; «Eye for Eye: Video self-portraits» et «La Collection : second tableau».

Huit conservateurs se partagent la tâche d'organiser ces expositions. Ils sont pour la plupart dans la jeune qua-

rantaine et travaillent depuis le début de leur carrière au Musée.

Le Musée produit ses propres documents pédagogiques et ses catalogues. Les publications relèvent du Service d'éducation et de documentation, qui se charge en outre des visites guidées, des ateliers d'animation et des rencontres avec les artistes. La médiathèque, qui peut accueillir 50 personnes et dispose d'un important fond documentaire, en relève également.

Le MAC dispose d'un service de communications dont l'importance s'impose, étant donné la tendance actuelle des musées à évaluer le succès d'une manifestation au nombre de personnes qu'elle déplace. Logique en soi, à condition d'admettre que le critère numérique ne peut garantir à lui seul ni la qualité du message ni l'efficacité de son contenu.

Créé en 1964 à partir d'une idée du montréalais Otto Bengle, propriétaire de la Galerie 60, et des tableaux ou sculptures que plus de 45 artistes acceptèrent d'offrir gracieusement à l'État, le Musée a depuis 1984 statut de Corporation, mandataire du gouvernement. À ce titre, il est passé de la tutelle du ministère des Affaires culturelles à l'autonomie dans l'administration de ses budgets. Les subventions couvrent environ 85 % de ses dépenses, à charge pour le Musée d'aller chercher ailleurs ce qui lui manque. D'où sans doute l'idée d'en confier la direction à un communicateur chevronné ayant l'entregent nécessaire. Il s'agit de M. Marcel Brisebois, bien connu des téléspectateurs de Radio-Canada où il a animé pendant près de 20 ans l'émission *Rencontres*.

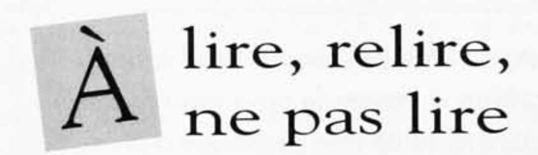
«Comme dans tout organisme de ce type, c'est au conseil d'administration que le directeur du Musée rend ses comptes», d'expliquer l'administrateur-général, Gilles Bonin. Le conseil d'administration comprend neuf membres, nommés par le gouvernement, dont un représentant de la CUM. Il est composé d'hommes et de femmes d'affaires reconnus dans leur milieu mais à ce jour, aucun artiste n'y figure.

Le Musée est équipé pour produire ou accueillir des spectacles. *Le Théâtre Ubu* y a créé avec succès en juin dernier «Luna Park», pochade-collage de l'avant-garde russe jouée avec une belle énergie dans une superbe installation scénique de Pierre Granche. Prochain spectacle : les 2, 3, 4, 6 et 7 octobre, «Carré des Lombes» de la jeune chorégraphe montréalaise Danièle Desnoyers.

Depuis son installation au centre-ville, le Musée attire environ 2 500 visiteurs par semaine. Bien que le prix d'accès en soit passé de deux dollars à 4,75 $ (prix d'ailleurs raisonnable), c'est quatre fois plus qu'il n'en recevait à l'époque «lointaine» de la Cité du Havre. De plus, les mercredis soirs entre 18 et 21 heures, l'entrée est gratuite. Comme l'est en tout temps l'accès à la médiathèque.

À noter lorsqu'on fait une visite prolongée, le charme du restaurant installé dans la rotonde. De sa large baie vitrée, on a une vue directe sur l'Esplanade, et on peut y rêvasser en buvant un délicieux expresso ou en avalant un fort correct plat du jour accompagné même, si on le souhaite, d'un verre de vin. À noter aussi que les hôtesses du Musée sont facilement identifiables dans leur gracieux uniforme conçu par la styliste Marie Saint-Pierre. ✐

***À dix-sept ans, Paquerette Villeneuve se lie d'amitié avec les Automatistes qui viennent de faire paraître* Refus Global. *Attachée à la Galerie Iolas à Paris dans les années soixante, elle y côtoie Max Ernst, Magritte, Lucio Fontana, Takis, Tinguely, Niki de St-Phalle. Elle écrit depuis longtemps, encouragée par Albert Camus puis par Ionesco et Pierre Emmanuel. Elle publie en* 1985 Retour: Journal d'émotions *et prépare la sortie de* Pensées d'été *aux Éditions Leméac. Paquerette Villeneuve collabore régulièrement à* Vie des Arts *et a organisé l'an dernier l'exposition Riopelle-Bourgault à Montmagny.*



MARIE DESJARDINS

Hommages

Et si je faisais le bilan d'À *lire, relire, ne pas lire* ? Je constaterais que, jusqu'à la veille de son cinquième mois, cette chronique littéraire, lancée dans *Cité Libre* en mai dernier, s'est peu souciée des femmes. Oubli ? Négligence ? Indifférence ? Rien de tout cela. Seul mon enthousiasme est responsable de cette situation à laquelle il me semble désormais pressé de remédier. Car j'ai pour certaines femmes écrivains — je ne me résoudrai jamais à écrire «écrivaine», que je trouve affreux et pénible à porter, tout comme auteure, «d'ailleure»; «Que faites-vous dans la vie ? Je suis écrivaine; est-ce qu'une femme peintre, fût-elle féministe, se réclamera du terme peintresse, peintrice ou peintreuse pour se distinguer, en tant que femme (elles peuvent bien se faire haïr) dans un domaine qui n'appartient pas aux sexes mais bien à l'Art, à l'Esprit même ? — bref, j'ai pour certaines femmes écrivains une admiration aussi grande que j'en ai une pour Guillemin ou Maurois, dont j'ai parlé peut-être plus d'une fois dans cette chronique, et sans doute au détriment de biographes — de biographesses, pourquoi pas, jeu de mot inclus — plus que respectables, telles Annie Cohen-Solal, Rauda Jamis, Edmonde Charles-Roux ou Marthe de Hédouville.

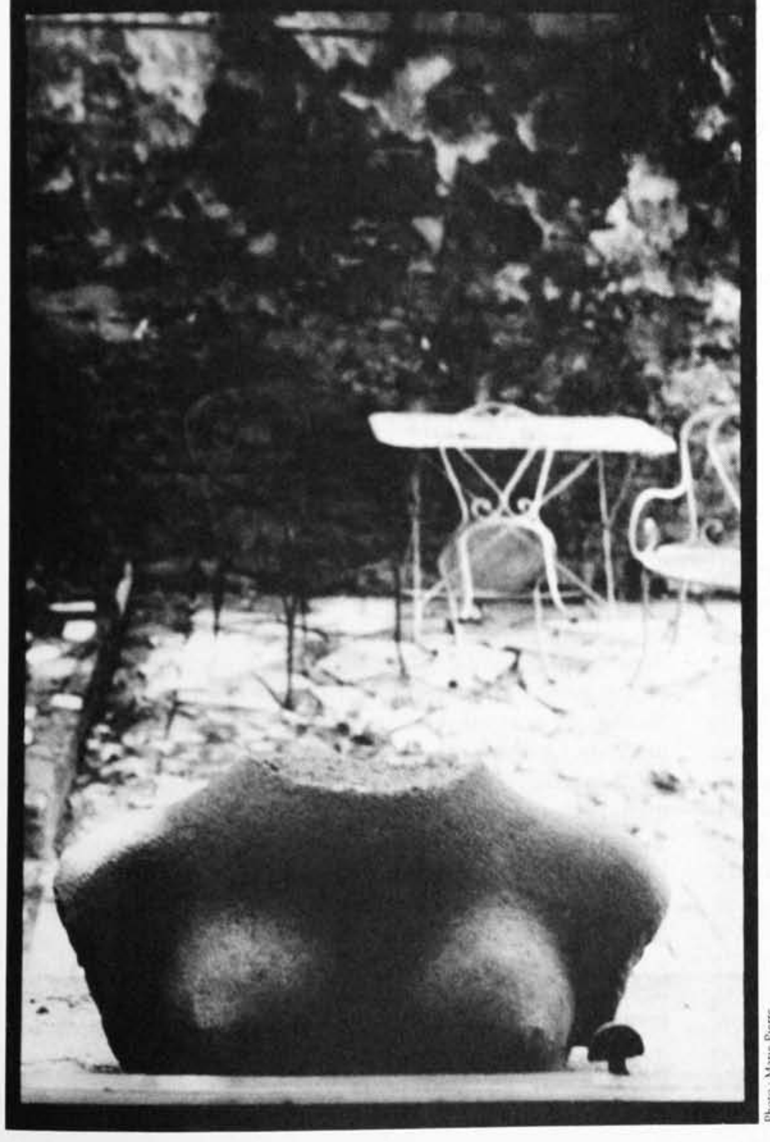
Je veux aujourd'hui rattraper le temps perdu et m'amuser au jeu de l'île déserte. Aussi je me pose la question suivante : «Je suis condamnée à passer le reste de mes jours sur une île déserte, dépourvue, bien entendu, de toute librairie ou bibliothèque; je n'ai le droit de trans-

porter dans mon ultime malle, à capacité réduite, que des ouvrages de femmes. Qu'emporterais-je ?». D'emblée, ma réponse m'angoisse car, dans ma précipitation et mes critères de sélection — je ne choisirai, en effet, que les ouvrages dont je suis sûre du pouvoir d'évasion — j'oublierai des femmes géniales. Parcourant du regard les rayons qui tapissent mon bureau, je l'arrêterai aux noms suivants dont je vous fais part alphabétiquement, tels qu'ils se présentent sur lesdits rayons.

Barbier, Elisabeth, auteur célèbre au visage inconnu, du moins certainement oublié, et écrivain ignoré sinon méprisé des intellectuels coriaces pour la grande faute d'avoir écrit une fresque romanesque. Quelle fresque, pourtant ! Si je n'avais pas l'esprit également endommagé par les préjugés, je souhaiterais écrire la même. *Les gens de Mogador*, que la télévision française a eu l'honneur et le grand mérite de porter à l'écran, sont parmi les peintures des sentiments les plus justes et les plus sobres que j'ai jamais lues chez une femme. Je m'arrête tout de suite afin de prévenir les coups, ceux de celles qui ont lu ou lisent les Grandes, c'est-à-dire celles dont on ne dira jamais, avec dédain, qu'elles sont fleur bleue : je pense à Woolf, Yourcenar, Duras (je ne cite pas Beauvoir, car je la soupçonne de perdre déjà du terrain dans l'esprit de ceux qui «consacrent») et aux autres qui, en ce qui me concerne, — c'est malheureux, j'en conviens et ça m'agace parce que je reconnais l'Art chez elles — m'ennuient mortellement. En effet, je n'ai pas trouvé dans les extraits que je connais des oeuvres des Grandes ce fil qui me lie directement, en l'occurrence, à Elisabeth Barbier. Cette impression de vivre ce qu'on lit, de reconnaître, à la nuance même, la nature de ses propres sentiments; ce délice de sourire à un passage où, là, la psychologie féminine est rendue dans sa plus parfaite exactitude, je les ai trouvées dans les vies passionnées de Julia, Ludivine et Dominique Vernet, de Mogador.

Les gens de Mogador sont une sorte d'*Autant en emporte le vent* en six volumes, version française, en mieux. Ludivine, par exemple, a la coquetterie et la détermination de Scarlett O'Hara, mais les raisons de sa souffrance m'apparaissent moins frivoles que celles qui brisent le coeur de l'amoureuse éperdue d'Ashley Wilkes. Il y a dans cette oeuvre d'Elisabeth Barbier un traitement glaçant de vérité du thème de la mort, et par extension du thème de l'absence, de même qu'une description en profondeur de l'amour et de la jalousie, qui a la clarté de celle de Proust.

Le souvenir pathétique de Pivoine ou de La mère m'habite toujours; destins cruels, tragiques, décrits avec une retenue, sinon un détachement qui marquent le style de Pearl Buck au coin de la dignité.


Photo : Marie Pierre

Un grand livre, que cette fresque, tant par le style, soigné, soutenu, gracieux; que par le fond, d'une authenticité, d'un réalisme assez remarquables. Il m'arrive encore de penser à cette famille Vernet, admirablement mise en scène, animée de main de maître; de compatir aux peines qui ont jalonné sa vie, et de me rappeler ses moments heureux. Si j'ai une idée de la Guerre de quatorze et des répercussions qu'elle a eues dans l'intimité d'une société, provençale en l'occurrence, c'est grâce à la lecture de cette saga, qui a toute la valeur du roman historique.

Marie-France Pisier incarna à l'écran la Ludivine de cette chronique romanesque. Depuis cette époque, je voue un culte à la beauté un peu froide de cette actrice diplômée en Droit, ce qui me l'a fait, je l'avoue, respecter davantage. Aussi ai-je lu, par allégeance, ses trois romans. Le dernier, *La belle*

imposture, figure actuellement parmi les nouveautés en librairie. Comme les précédents, ce roman ne vaut pas la peine d'être transporté sur mon île déserte. Bien que Marie-France Pisier ait un sens certain de ce genre littéraire, un style à elle, volontairement cru et sensuel, une thématique récurrente de la jeunesse en fleurs, bref du talent, sa production littéraire pèche toujours : on sent l'effort, l'intention des tournures, l'ambition de faire littéraire. Rien à voir avec la virtuosité de Barbier. Il est aussi difficile d'écrire un roman d'amour qui ne soit pas braillard, que de tourner un film drôle qui ne soit pas stupide.

J'ai compris, lisant* Chéri *pourquoi on enseignait toujours Colette dans les écoles et les universités. Elle écrit bien. Point.

Mais je m'égare dans tout ce que j'ai à dire. Je retourne à mes rayons. Après Barbier, Pearl Buck, valeur sûre. J'ai toujours envie d'aller m'évader dans sa Chine, bien qu'elle soit dure, impitoyable et triste. Le souvenir pathétique de *Pivoine* ou de *La mère* m'habite toujours; destins cruels, tragiques, décrits avec une retenue, sinon un détachement qui marquent le style de Pearl Buck au coin de la dignité. Ses romans sont beaux, purs, à l'image des visages de porcelaine des Chinoises blessées qu'ils nous apprennent à aimer et à ne jamais oublier, ainsi que cette Chine révolue, certes, mais éternelle puisque gravée dans chaque page de cette oeuvre. Pas une fois, je n'ai refermé les romans de Pearl Buck sans une impression de cafard, qui s'en va, dès le moment où j'en ouvre un autre, et où je m'enferme dans une Chine ressuscitée.

Dans le rayon C, je ne retiens que Colette. Il y a deux mois à peine, je serais passée par-dessus, non sans gêne, sans honte même, Colette ayant une réputation, Colette étant dans *La Pléiade*, Colette dépassant évidemment, selon les esprits littéraires avertis, la plupart des femmes écrivains de son époque et de la nôtre. Or, j'ai dû relire *Chéri* pour mon travail, dix ans après avoir patiné dans *Gigi* et m'être ennuyée dans *Le blé en herbe*. C'est moi qui ai changé, pas Colette, dont je relirai les romans jadis rejetés. C'est vrai que c'est une Grande. Lisez ou relisez *Chéri* pour vous délecter de son sens, unique, de l'observation, sens grâce auquel elle se mérita le titre d'écrivain, grâce auquel elle put le porter en tout honneur, pas comme ces centaines de plumitifs(ves) d'aujourd'hui qui, parce qu'ils publient, se prennent pour des écrivains alors qu'ils ne sont que des auteurs, au premier sens du terme. J'ai compris, lisant *Chéri* pourquoi on enseignait toujours Colette dans les écoles et les universités. Elle écrit bien. Point. Faites connaissance avec la Léa de ce roman palpitant et je vous garantis un plaisir subtil. Quoi de plus exquis, en effet, que de lire le portrait lucide d'une vraie femme par une autre ? Ajoutez la finesse et l'art de Colette : vous obtenez de la littérature.

Il me semble que j'ai un faible pour les actrices qui se mettent à l'écriture, car je ne manquerais pas de glisser dans ma malle les deux romans d'Anny Duperey. Je n'ai pas lu, j'ai dévoré *L'admiroir* et *Le nez de Mazarin*. En voilà une, qui, cent fois devant Marie-France Pisier, a le don de captiver son lecteur. L'écriture est bonne parce qu'elle est sans prétention; elle disparaît, efficace, derrière l'histoire à raconter et le climat à camper, toujours psychologiquement tourmenté. Les atmosphères insolites des romans d'Anny Duperey valent celles des romans d'angoisse de Patricia Highsmith ou de Mary Higgins Clark. Je garde en mémoire, même après des années, le malaise du *Nez de Mazarin*, l'inquiétude de ce récit haletant. Prenez-vous l'avion bientôt ? Achetez ce roman. Votre voisin vous trouvera détestable.

D, E, F, G, comme Benoîte Groult. Si vous devez lire un seul essai féministe, que ce soit *Ainsi soit-elle*. Brillant, clair, caustique, terre à terre, comme son auteur, au troisième sens du terme, cette fois-ci. Je crois que ses romans sont tous bons. Style, observation, humour, réflexion, sujet : vous êtes servis. Femmes, vous vous reconnaissez jusqu'à en rougir. Groult, à l'instar de Colette, il faut le noter, ne vous épargne rien, ni vos chairs flasques, ni les aléas de votre sexualité, ni les contradictions de votre psychologie, pas plus qu'elle n'omet d'encenser votre courage, votre persévérance et vos nombreux mérites. Chaque fois qu'on la lit, on est certain de rire. À coup sûr, j'emmène Groult dans mon île, et je laisse sa soeur, moins

Je garde en mémoire, même après des années, le malaise du Nez de Mazarin, l'inquiétude de ce récit haletant. Prenez-vous l'avion bientôt ? Achetez ce roman. Votre voisin vous trouvera détestable.

intéressante, sur la terre ferme. Cependant, je ne pardonne pas à l'auteur des *Trois quarts du temps* de m'avoir déçue dans *Les Vaisseaux du coeur*. Il y a là-dedans, aux côtés d'une superbe et enviable histoire d'amour, très bien menée, un portrait de l'Amérique du Nord et particulièrement du Québec qui me surprend fort chez une femme de cette intelligence. Groult a dévoilé un aspect étroit de sa mentalité, typiquement chauvin, plus que désagréable, car je croyais cette féministe au-dessus de la boue des préjugés. L'esprit est faible, et j'achèterai encore ses livres car je ne doute pas qu'ils me plaisent. Mais entre elle et moi, quelque chose s'est brisé.

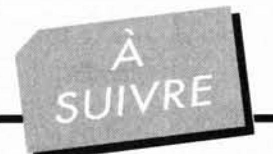
Je saute aux S, n'ayant rien trouvé, à moins d'un déplorable oubli, dans les L, les M et les R. Si jamais vous tombez sur un petit livre d'une certaine Anne-Marie Selinko, intitulé *J'étais une jeune fille laide*, n'hésitez pas à le lire. C'est le summum de la littérature féminine, c'est-à-dire de la littérature de l'espoir et de l'amour, le conte de

fées pour adultes par excellence. Je ne prétends pas que cette histoire de vilain petit canard soit de la haute littérature, bien que je l'ai lue au moins une dizaine de fois. C'est une belle leçon de vie, comme tant de femmes savent en écrire. À cet égard, je songe à Han Suyin, autre Eurasienne dont j'aime les livres, parce qu'ils décrivent bien les chaos de la passion qui dure. *La montagne est jeune* vous transporte à Katmandou, par le biais du coeur d'une femme ouverte à la vie (il y en a moins qu'on pense). Aussi ce roman est-il doublement intéressant. *Jusqu'au matin*, quant à lui, vous emporte dans une Chine à feu et à sang, derrière une autre femme ouverte à la vie. On comprend dans ce roman romantique que pour en connaître une, de vie, il faut prendre des risques, c'est-à-dire vivre, tout simplement.

Voilà pourquoi j'aime Sagan, qui vénère la notion de liberté, indispensable à la vie. Je ne répèterai pas ici tout ce que les critiques ont dit de l'auteur prodigieux de *Bonjour tristesse*, roman que je n'ai pas lu, d'ailleurs. Que Françoise Sagan peigne admirablement une certaine société du XVI[e] arrondissement, ça m'amuse; que ses personnages féminins boivent, conduisent des voitures sport et se complaisent dans la frivolité m'importent peu en comparaison de ce qu'elle raconte sur la psychologie des rapports amicaux, amoureux, humains en général. J'ai un souvenir particulièrement bon du *Lit défait*. Sagan, qui a le culte de la beauté féminine, sait la décrire au point qu'on la voit, qu'on l'envie. Ce don lui vient sans doute de son humilité. J'ai découvert ce trait de son caractère en lisant *Répliques*, séries d'interviews récemment parues aux éditions Quai Voltaire. C'est un des livres qui m'a plu le plus, ces derniers temps. Je l'ai avalé tout rond. Grâce à cette compilation, et sur le conseil admiratif de Sagan, j'ai enfin lu *Les mots* de Sartre. Je dois également à l'auteur doué d'*Un peu de soleil dans l'eau froide*, et du *Chien couchant*, de m'avoir rassurée sur les Grandes. En effet, une amie me recommandait récemment de lire *Les Vagues* de Virginia Woolf, un chef-d'oeuvre, à son avis, et de l'avis de plein de gens. J'en ai lu la moitié, péniblement, pestant de trouver cet art admirable mais de ne point l'apprécier. J'ignorais alors que Françoise Sagan, jusqu'à la lecture de *La promenade au phare*, trouvait Virginia Woolf «barbante». Aussi, dans les W, question d'avoir bonne conscience, je retiendrais ce titre, et l'emporterais dans ma malle, au cas.

Je n'ai rien retenu, écrivais-je, dans les L, les M et les R, à moins d'un déplorable oubli... que je corrige immédiatement. Qui me rappellerait mon pays, dans mon île déserte ? Gabrielle Roy, oubli des R, et son *Bonheur d'occasion*, inscrit dans mon imagination pour toujours. Elle a animé pour moi le quartier Saint-Henri, dans lequel je ne me promène jamais sans songer, non pas à Florentine ou à son détestable amour, mais bien à madame Lacasse. Le courage de cette femme acculée à une existence misérable, sa dignité dans la souffrance, son inébranlable foi sont des leçons de vie, comme la condition féminine de cette époque et de ce milieu qu'elle incarne est un des plus beaux tableaux socio-historiques de notre littérature. Je m'en voudrais d'être privée sur mon île de la profonde sensibilité de l'auteur également heureux de *La détresse et l'enchantement*, de *Rue Deschambault*.

Impossible, évoquant Gabrielle Roy, de contourner Anne Hébert. Une Grande, incontestablement, qui, comme les Grandes, me laissa longtemps indifférente, parce que je m'ennuyais dans son monde souffrant. Heureusement que la vie m'obligea à lire *Le Torrent*, seul ouvrage de cette poétesse que je glisserais dans ma malle, bien avant les livres de Marie-Claire Blais dont je ne recherche pas la sinistre compagnie bien qu'ils soient stylistiquement admirables. L'eau profonde et mystérieuse du *Torrent*, et des contes fantomatiques qui s'y greffent, miroite, sur notre littérature, ainsi qu'Anne Hébert, ténébreuse magicienne des mots, mère élue, comme d'autres Grands et Grandes, d'un Perceval de notre âge, ensorcelé, ensorcelant.



L'Homme délogé vaut le détour

LOUIS CORNELLIER

Malgré ce qu'en disent ses détracteurs et tous ceux qui souhaitent sa résorption, le clivage politico-philosophique gauche-droite qui domine la tradition intellectuelle française présente beaucoup d'avantages lorsque comparé au flou conceptuel, pour ne pas dire consensuel, qui sévit dans la pensée québécoise. D'abord, ce clivage, même si toujours incertain et remis en question, permet à ceux qui suivent avec intérêt les débats d'idées de se situer plus facilement face aux différentes positions défendues. Le lecteur du *Figaro* sait, par exemple, s'il connaît son histoire, que les thèses et opinions qu'il peut y lire se rattachent à une autre famille de pensée que celles qu'il peut trouver dans *Libération*, ou encore dans *Le Nouvel Observateur*. La remarque s'applique aussi aux penseurs eux-mêmes. Appelés à se prononcer sur une question litigieuse, des intellectuels comme Guy Sorman (*Le Figaro magazine*) et Olivier Mongin (*Esprit*), pour prendre des noms relativement connus, n'iront pas puiser aux mêmes sources avant d'intervenir. Bien sûr, on peut déplorer le manque de

nuances et les réflexions trop typées que ces réflexes entraînent parfois. Par contre, on ne peut que se réjouir de la continuité intellectuelle ainsi établie, de même que de la confusion conceptuelle ainsi escamotée.

Au Québec, l'absence de traditions philosophiques fortes amène certains penseurs à encourager, bien qu'involontairement je crois, une forme de brouhaha intellectuel. L'exemple le plus frappant de ce bordel de la pensée à l'intérieur duquel plusieurs se complaisent est sans contredit celui qui concerne l'amalgame opéré entre Freud et Jung, exemple dont la scène française souffre aussi [1]. Dans son recueil d'essais intitulé *L'Homme délogé*, Nicole Jetté-Soucy participe elle aussi de ce malaise, mais sur un autre plan : celui du débat nature-culture, rejoignant par là, la problématique gauche-droite déjà mentionnée.

Dans son recueil d'essais intitulé L'Homme délogé, Nicole Jetté-Soucy participe elle aussi de ce malaise, mais sur un autre plan : celui du débat nature-culture, rejoignant par là la problématique gauche-droite déjà mentionnée.

Je dis malaise, car une tension ambiguë tiraille les textes regroupés dans ce petit livre. On y trouve, d'une part, certains thèmes chers à la droite française comme, par exemple, des éloges à l'autorité paternelle (cela rappelle Péguy), à la femme-mère de famille-ménagère (ouf !), à la religion (catholique romaine, il va sans dire), au travail et à la patrie sur la base d'un nécessaire, quoique relatif, enracinement. Par contre, certaines réflexions, plus rares, prennent le contre-pied des précédentes. Plus culturalistes que naturalistes, elles sont à situer dans une mouvance très critique par rapport aux thèses de droite exposées plus haut. Dénonciation du «juvénisme» (pensée qui considère la jeunesse comme âge d'or, détentrice de vérités absolues), apologie de la ville et du style de vie urbain, haine du vertuisme (que Nicole Jetté-Soucy définit ainsi : «À l'instar des sectes religieuses, dont il a d'ailleurs toutes les caractéristiques, le vertuisme contemporain vise à combler le vide spirituel dont souffre la société de consommation. Né de la convergence du nihilisme et du scientisme, le vertuisme remplace Dieu par une foule d'experts, tous plus scientifiques les uns que les autres, la morale par l'hygiène, les directeurs spirituels par les médecins. Les rites de ce culte consistent à surveiller son poids et l'air que l'on respire, à fréquenter les marchands d'aliments naturels et à s'agglutiner dans ces nouveaux temples que sont les centres de conditionnement physique»), voilà autant de thèmes, donc, qui constituent une importante dérive si on se place du point de vue de l'idéal de droite traditionnel, idéal, je l'ai déjà dit, mis de l'avant dans la majeure partie du livre. Résultat : l'ensemble a des allures de fouillis et nage dans la contradiction.

Pourtant, *L'Homme délogé* vaut le détour et parvient, à la relecture, à diluer, au moins en partie, l'apparent désordre d'abord ressenti. L'objectif premier de l'entreprise de Nicole Jetté-Soucy est de faire prendre conscience au lecteur du drame qu'il y a à voir l'homme dépouillé de son essence «sous prétexte d'émancipation individuelle ou de progrès technique». Et cette essence, celle qui permet d'affirmer d'un homme qu'il est civilisé, trouve refuge, selon cette philosophe, dans des lieux, physiques ou non, érigés par les acteurs de l'histoire humaine dans le but de s'émanciper du règne naturel et d'accéder ainsi au règne spirituel (les lieux mentionnés sont les suivants : maison, culture, patrie et religion). Que les noms de Georges Bernanos et Jean Guitton soient deux des plus souvent cités dans ce livre fournit, à ce titre, une bonne indication de la direction dans laquelle Nicole Jetté-Soucy entend aller. L'homme, autrement dit, ne sera digne de ce nom qu'en acceptant de se soumettre à la morale catholique, dans ce qu'elle propose, parfois même, de plus réactionnaire. À cet égard, la position pro-vie défendue par Nicole Jetté-Soucy est assez révélatrice. Loin de s'appuyer sur un naturalisme de principe, ce qui voudrait dire faire une concession à un vitalisme païen ici rejeté, le refus de l'avortement se justifie plutôt par un respect total et absolu des potentialités spirituelles inscrites dans l'essence humaine. Les considérations sociales sont complètement évacuées de la réflexion. On assiste donc à une récupération chré-

Comme la directrice d'une revue d'idées est censée en être une fidèle représentante, les lecteurs qui ignoraient l'existence de L'Analyste *jusqu'à ce jour feront donc d'une pierre deux coups à la lecture de* L'Homme délogé, *recueil de chroniques déjà parues dans la revue.*

tienne d'un thème païen (le catholicisme excelle dans ce type de tour de passe-passe) : la vie n'est pas une valeur en soi (que pense donc cette philosophe de la peine de mort ?) mais, parce qu'elle contient, en germe, l'éventualité d'une élévation spirituelle, y mettre un terme dès le départ constitue un crime contre l'humanité, au sens d'une atteinte à l'essence humaine. Application pratique déjà entendue : si sa mère avait opté pour l'avortement, le genre humain aurait pu être privé d'un Beethoven, par exemple. Plus subtilement : «La mère n'a de pareil que la Terre porteuse et nourricière. Si le cycle menstruel et les alternances de fécondité et de stérilité accordent la femme au rythme de la nature, cette sujétion est exhaussée et rachetée par la maternité qui transmue son

corps-offrande en «corps glorieux». (p. 45) Alléluia !

On comprend mieux, dès lors, le recours fréquent à la pensée de Ernst Junger, écrivain allemand à l'itinéraire intellectuel particulièrement tordu, dont les sympathies hitlériennes de jeunesse ont abouti, plus tard, à «un anarchisme aristocratique et solitaire, affirmant le rôle de l'individu face aux dictatures, à l'influence des masses, condamnant la civilisation technique qu'il avait jadis louée» (Petit Robert 2, 1975, p. 971). À délaisser la raison pour des délires métaphysiques douteux, on finit parfois par perdre le nord.

Malgré tout, et parce que les livres de philosophie dite sérieuse sont rares au Québec par les temps qui courent, il y a au moins quatre bonnes raisons de lire *L'Homme délogé* de Nicole Jetté-Soucy. Premièrement, pour apprendre à mieux connaître cette philosophe qui, pendant les cinq dernières années, a dirigé l'une des plus importantes revues politiques du Québec, *L'Analyste*, qui signait son arrêt de mort récemment (été 1992) pour cause de difficultés économiques. Comme la directrice d'une revue d'idées est censée en être une fidèle représentante, les lecteurs qui ignoraient l'existence de *L'Analyste* jusqu'à ce jour feront donc d'une pierre deux coups à la lecture de *L'Homme délogé*, recueil de chroniques déjà parues dans la revue. Deuxièmement, et ne serait-ce que pour cela, il faut aussi mentionner que Nicole Jetté-Soucy excelle dans l'art de choisir des citations d'une beauté certaine qui savent soutenir et illustrer avec charme et pertinence des textes à l'écriture simple, mais bien maîtrisée. En voilà deux superbes dont je vous laisse deviner les auteurs : «N'oubliez pas l'hospitalité, car c'est grâce à elle que quelques-uns, à leur insu, ont hébergé des anges»; «De toutes les cathédrales, seule tient la voûte des deux mains jointes. En elle seule repose l'assurance». Troisièmement, pour la valeur intrinsèque de certains textes (surtout «De la jeunesse», «Du pacifisme» et «Du vertuisme») et pour prendre conscience, au contact des autres, de la vitalité parfois inquiétante d'une certaine pensée de droite au Québec. Enfin, pour la très belle présentation de Jean Renaud qui nous rappelle fort justement que «la résistance à la barbarie est toujours à recommencer. Chaque naissance signifie qu'un petit barbare a envahi la cité». Encore une fois, tout cela, bien sûr, reste à suivre.

NICOLE JETTÉ-SOUCY
L'Homme délogé, Éd. du Beffroi,
1991, 98 pages

NOTES

1. Sur cette question, voir, entre autres, Guy Scarpetta, «L'inquiétant retour du docteur Jung», *Le Nouvel Observateur*, 16 août 1980, ainsi que Louis Cornellier, «De Carl Jung et de la psychologie en toc», *Le Devoir*, 3 juillet 1991.

Entre l'Histoire et le symbolisme

DANIELLE MILLER

Il suffit de consulter n'importe quel dictionnaire des symboles pour constater qu'un symbole possède des significations multiples et souvent contradictoires. De même pour les faits historiques. Pour cette raison, dans le domaine littéraire, les lectures symboliques promues par Northrop Frye ont perdu beaucoup d'ampleur. Plus dangereuses cependant, sont les interprétations symboliques du passé à travers lesquelles un peuple, croyant communiquer son histoire, transmet de génération en génération des sentiments de haine. De telles lectures s'infiltrent souvent dans la politique des communautés anglophones et francophones du Québec, des provinces maritimes, et de l'ouest. Les effets néfastes d'une interprétation basée sur des symboles nationaux tourmentent la narratrice de *Upstream «le pays d'en haut»*.

Roman de l'auteur saskatchewannaise Sharon Butala, *Upstream* offre une analyse des obstacles que Chloé LeBlanc surmonte pour redécouvrir son passé et comprendre ses ancêtres. Sa mère, Ontarienne de famille orangiste, et son père, Fransaskois, ont été déshérités par leurs parents au moment de leur mariage, et ont éventuellement divorcé. Le mari infidèle de Chloé, Doug, étudiant en histoire, part en Écosse pour faire de la recherche, laissant sa femme passer l'été à Saskatoon. Chloé décide alors de retourner à Saint-Laurent, le village de son père, pour refaire connaissance avec sa famille francophone. Grâce au poète François Benoît et au journal intime de sa grand-mère, Chloé commence à comprendre certaines raisons de l'effondrement du mariage de ses parents. Sa quête, néanmoins, ne sera pas facile; Chloé, en effet, doit rejeter une adhésion destructrice au symbole, un désir hypocrite d'exclure, et une haine héréditaire qui, jusqu'à présent, caractérisent son histoire familiale.

Sharon Butala souligne l'importance psychologique et sociale du passé. L'histoire confère aux personnages isolés et aliénés par le monde urbain un sentiment de sécurité et de solidarité. Une collègue de Chloé, Alex Chominsky, et Virginia LeBlanc, sa soeur, après plusieurs dépressions nerveuses, retournent dans leurs villages ancestraux pour prendre possession de leur héritage. De même, Doug, orphelin dès l'âge de quinze ans, tient obstinément à l'histoire des immigrants écossais de qui il descend. Lors de son séjour à Saint-Laurent, Chloé cherche désespérément à s'intégrer à la communauté francophone. Elle aime la manière dont sa tante Rose se réfère à «nous» et, par la

suite, elle essayera d'apprendre le français afin d'assumer à fond son identité. Elle résiste toutefois à la tentation de se laisser emporter par les interprétations symboliques et destructives de son passé.

Upstream décrit la haine et le dégât national qu'engendre une guerre absurde de symboles. Ce roman condamne aussi bien l'intolérance des anglophones qui ont enlevé les crucifix des écoles francophones et volé la cloche de l'église catholique pour la placer sur le toit de leur caserne de pompiers, que l'esprit belliqueux des francophones qui, presque cent ans après, rêvent encore de vengeance. Chloé découvre également que certains symboles masquent parfois des intérêts personnels. La grand-mère de Chloé, Adèle, retarde son départ du Québec vers l'Ouest en prétendant qu'elle ne peut quitter ses parents et son église. En réalité, la jalousie d'Adèle envers sa soeur Célestine, partie la première, empêche ce départ. Arrivée à Saint-Laurent, Adèle voit sa jalousie se transformer en xénophobie.

Upstream *décrit la haine et le dégât national qu'engendre une guerre absurde de symboles.*

Chloé oscille entre la tentation de choisir un récit historique tout fait, et la réalisation de son identité aux nombreuses facettes. Par contre, François n'hésite pas à promouvoir une histoire romantique de la souffrance de son peuple et à exclure les autres ethnies qui se sont installées dans l'ouest. Il ne comprend pas que Chloé veuille s'identifier à ses ancêtres celtiques. Même lorsqu'il essaye d'inclure d'autres groupes, il échoue. Ayant assuré à Metro Chominsky, père d'Alex, que «we have to stick together, eh [...] we ethnics» (nous devons rester ensemble, [...] nous le peuple ethnique), il souligne sa supériorité en lui rappelant que les Français furent les premiers colons. L'attitude de François devient encore plus ridicule lorsqu'il refuse toute solidarité avec d'autres populations francophones. Il ne s'identifie ni aux Québécois, ni aux Acadiens, et se déclare par conséquent Fransaskois. Grâce à Alex et à sa propre mère, une descendante de parents irlando-écossais, Chloé découvre que d'autres peuples ont développé l'Ouest et elle rejette ainsi les interprétations de François. Cependant, elle constate que les préjugés du poète sont malheureusement héréditaires.

Butala accuse l'enseignement familial de nourrir les divisions au sein d'un même peuple. Son roman souligne l'hyprocrisie des parents qui émigrent pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants tout en gardant et en transmettant les motifs de leurs anciennes querelles. Les grands-parents de Chloé ont déshérité leurs propres enfants parce qu'ils ont épousé «l'ennemi». Ces attitudes ne servent qu'à détruire la génération suivante en la forçant à se conformer à un stéréotype et à vivre dans la misère et la haine de leurs parents. Le père de Chloé, Marcel, mène une vie tragique, tourmentée par «the wife he loved and could'nt live with, [and by] the woman he needed but could'nt marry» (la femme qu'il aimait mais avec laquelle il ne pouvait pas vivre [et par] la femme dont il avait besoin mais qu'il ne pouvait épouser). La deuxième génération semble devoir porter la responsabilité de cet état de choses et non bénéficier des sacrifices de leurs parents. Plus effrayant encore, est le fait que Chloé s'aperçoive que les enfants qui ont suivi les conseils de leurs parents sont devenus des francophones unilingues et, par conséquent, qu'ils s'isolent de plus en plus des autres communautés saskatchewannaises. Ainsi, l'Histoire, comme le voudrait Doug et François, peut dicter le présent et alimenter les tensions culturelles ou bien éclairer les problèmes du présent et y remédier. Chloé choisit la deuxième option.

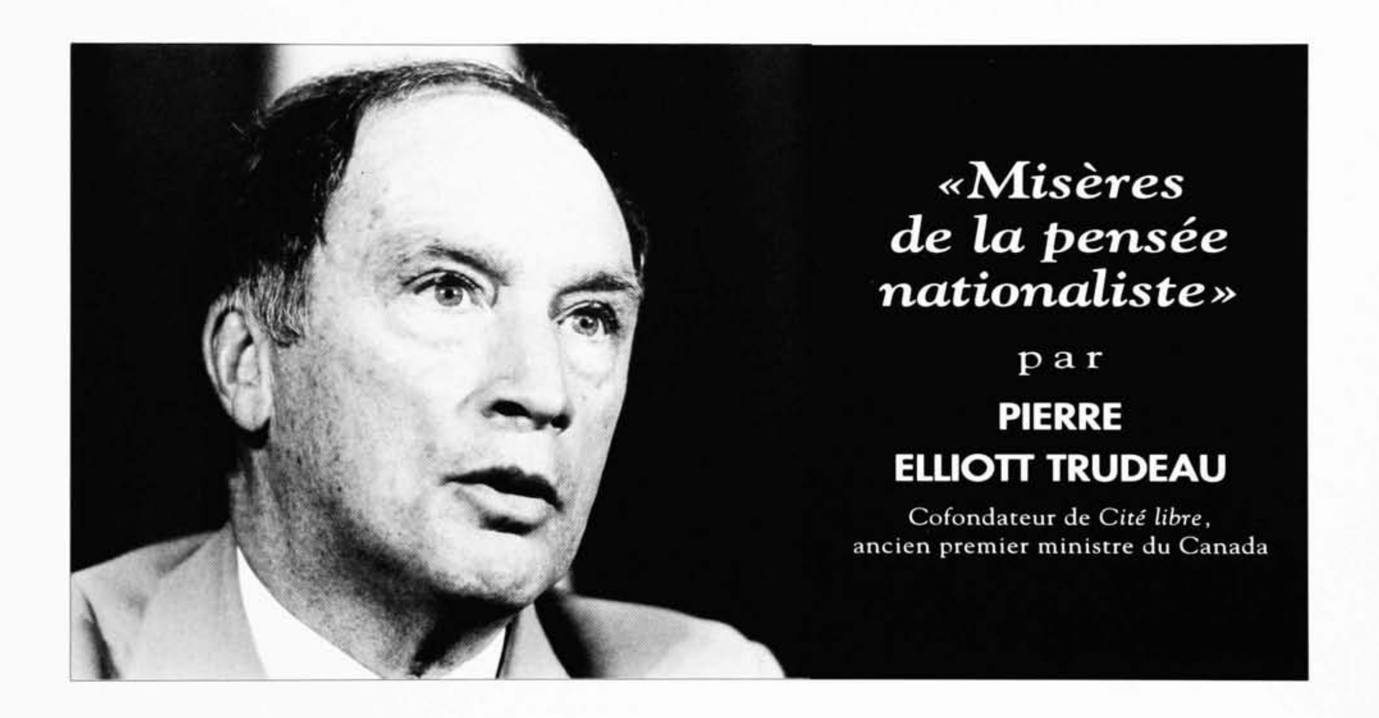
La solution à ce conflit, comme son origine, provient de la première génération. Célestine confie le journal intime de sa soeur Chloé en lui déclarant : «Il reste parfois à la dernière personne de guérir les blessures laissées ouvertes après la mort de quelqu'un». Chloé découvre qu'en dépit des idéologies, sa famille française reste non seulement accueillante et chaleureuse (à l'exception de sa tante Claudette), mais qu'elle s'unit pour aider sa mère au moment de la mort de Marcel. À la fin de l'été, Chloé, qui prétendait ne pas être douée pour l'histoire, acquiert une plus grande confiance en elle-même grâce à la découverte de ses ancêtres. Elle commence à comprendre les subtilités de l'Histoire et la manière dont celles-ci peuvent être utilisées, autant pour créer des conflits que pour les résoudre.

En analysant un problème particulier de la Saskatchewan, Butala développe un thème qui est pertinent pour le reste du Canada. Un pays si grand et si peu peuplé que le nôtre ne peut se permettre ni d'exclure des cultures, ni de s'en isoler. Pour cette raison, les lectures symboliques du passé peuvent devenir particulièrement dangereuses, étant donné surtout la nature éphémère des symboles. Chloé constate que «it was not the nouns, she was surprised to find, that gave the most trouble, but the little words whose meanings seemed to be constantly shifting and changing» (elle fut surprise de découvrir que ce n'était pas les noms qui lui causaient le plus de problèmes mais les petits mots dont le sens changeait constamment). Malgré l'intérêt du roman, les personnages demeurent trop stéréotypés. François représente le francophone borné, Alex l'Ukrainienne, et Doug l'anglophone aveugle aux subtilités sociales. Le choix des protagonistes devient alors ennuyeux et l'on espère qu'en faisant cela, Sharon Butala souligne la difficulté et l'invraisemblance des lectures symboliques.

BUTALA, SHARON,
Upstream «le pays d'en haut»,
Saskatoon : Fifth House Publishers, 1991.

Cité libre RENCONTRE SES LECTEURS

LE JEUDI 1er OCTOBRE 1992



HEURE

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

LIEU

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
Métro Place-Saint-Henri

RÉSERVATIONS

Téléphoner au plus tôt à MARC-B. LÉVESQUE
(514) 527-7719

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

Cité libre
RENCONTRE SES LECTEURS

LE JEUDI 12 NOVEMBRE 1992

«Ratatiner n'est pas grandir»

par



ROCH CARRIER

Romancier, auteur dramatique, éducateur

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

HEURE

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

LIEU

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(à l'ouest d'Atwater)
Métro Place-Saint-Henri

AVANTAGES

❶ Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

❷ Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

❸ Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

PRIX

20 $ par personne;
10 $ pour les étudiants et les chômeurs

RÉSERVATIONS

Téléphoner au plus tôt à MARC-B. LÉVESQUE
(514) 527-7719

S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation

Grande soirée Cité libre

LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1992

Vic Vogel et son Big Band

Au Spectrum
Achetez vos billets dès maintenant:
(514) 861-5851

